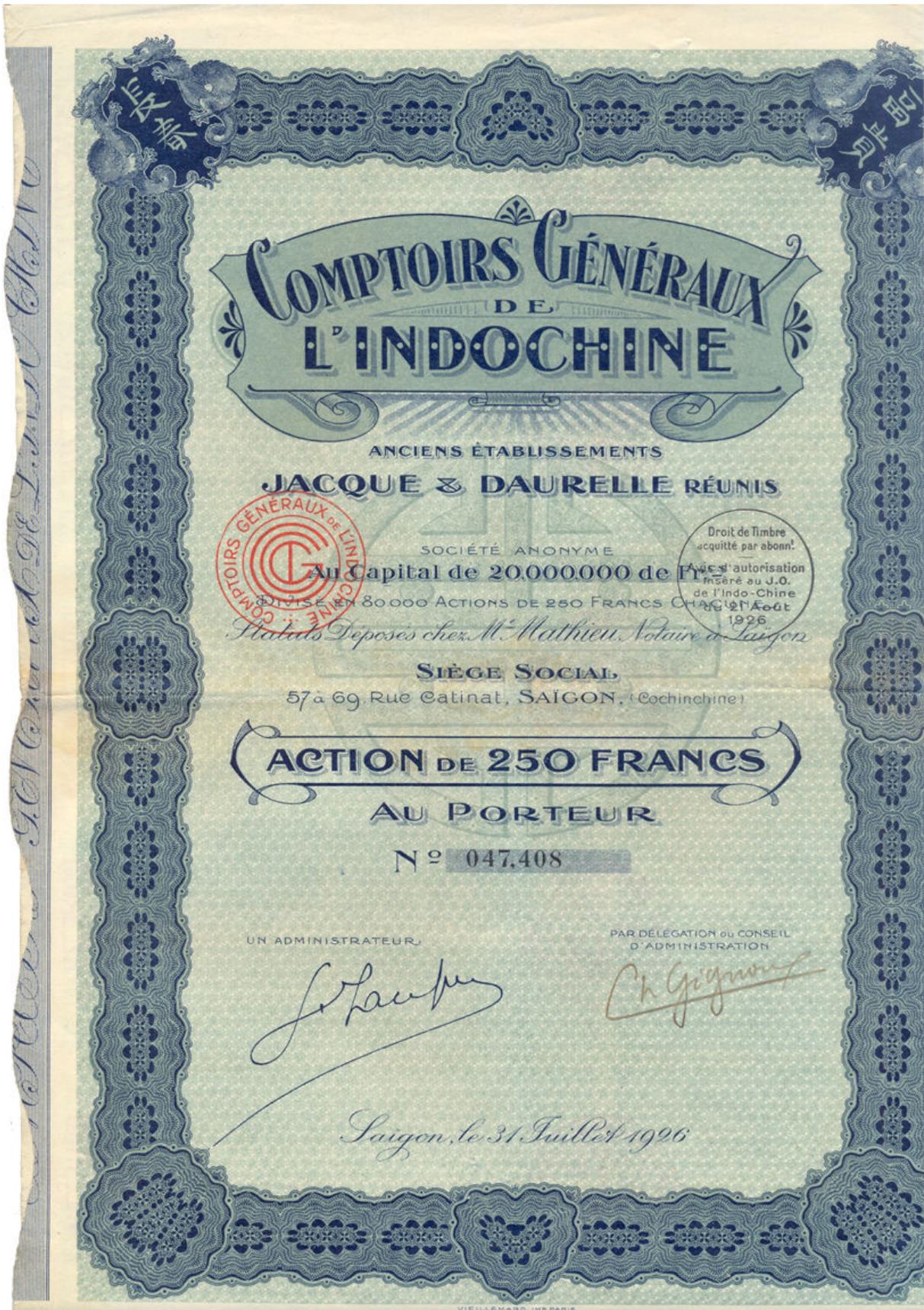


Publié le 19 janvier 2014.  
Dernière modification : 9 juillet 2025  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## COMPTOIRS GÉNÉRAUX DE L'INDOCHINE

S.A. 1926

fusion des [Éts Jacque](#), de Saïgon  
et des [Éts Daurelle](#), de Hanoï  
avec la participation de [Wm. G. HALE](#)  
des [Messageries fluviales de Cochinchine](#)  
et de la [Compagnie générale des colonies](#)



Coll. Peter Seidel  
COMPTOIRS GÉNÉRAUX DE L'INDOCHINE  
Anciens établissements Jacque & Daurelle réunis

Société anonyme  
au capital de 20.000.000 de fr.  
divisé en 80.000 actions de 250 fr. chacune  
Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Mathieu, notaire à Saïgon  
Siège social : 57 à 69, r. Catinat, Saïgon (Cochinchine)

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation paru au *J.O. de l'Indochine* du 21 août 1926

ACTION DE 250 FRANCS

AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : Louis Jacque  
Par délégation du conseil d'administration : Ch. Gignoux

Saïgon, le 31 juillet 1926

VIEILLEMARD, IMP., PARIS

Une société prospère  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 juin 1926)

La Société des Établissements Daurelle, après fusion avec les Établissements L. Jacque, a procédé à une augmentation de capital.

Le capital a été porté de 3 à 20 millions de fr. par l'émission de 68.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 250 francs, dont 12.000 actions en représentation des apports des Établissements L. Jacque et 56.000 actions de numéraire émises à 215 francs soit avec une prime de 25 francs.

La nouvelle société prendra le nom de Comptoirs généraux de l'Indochine, « Anciens Établissements Daurelle et L. Jacque Réunis ».

Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 septembre 1926)

De retour. — Nous revoyons avec plaisir parmi nous M. Joseph Delaye <sup>1</sup>, directeur des Comptoirs généraux de l'Indochine (anciens Établissements Jacque et Daurelle réunis).

Les nombreux amis que compte ici. M. Joseph Delaye lui ont fait le meilleur accueil. Nous lui adressons nos souhaits sincères de bienvenue.

Les Établissements Jaques [*sic* : *Jacque*] et Daurelle  
fusionnent  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 17 octobre 1926)

Deux vieux noms bien indochinois font place à une entité anonyme : les Comptoirs généraux de l'Indochine. C'est une manie bien française, bien gênante pour les affaires, car on s'embrouille dans toutes ces désignations vagues. Les Anglais sont plus sages : le même nom reste au même établissement pendant des générations de successeurs.

<sup>1</sup> Delaye : précédemment directeur de Denis frères à Hanoï et à Tourane.

Enfin, c'est la mode ! Autant dire à une femme de ne pas se couper les cheveux. Tout de même, la Société anonyme des Comptoirs généraux de l'Indochine garde entre parenthèses les noms porte-bonheur (anciens Établissements Jaque et Daurelle. ; telle une très jolie femme garde, malgré la mode, une chevelure exceptionnellement belle.

Donc, les anciens établissements Jaque et Daurelle forment désormais une société anonyme au capital de 20.000.000 de francs et toutes les herbes de la St-Jean y sont depuis le dépôt aux greffes de Hanoï et Haïphong des pièces voulues, le 29 septembre dernier.

Les apports de MM. L. Jaque et Cie sont payés 3.500.000 fr. en espèces et 3.000.000 en 12.000 actions libérées de 250 fr. chacune.

Les apports de M. Daurelle 1.000.000 fr. en 4.400 actions libérées de 250.

Les 63.600 autres actions ont été souscrites en numéraire.

---

### Comptoirs généraux de l'Indochine (*Le Journal des finances*, 29 octobre 1926)

On prévoit l'introduction, pour le début de décembre, au marché en banque, des actions Comptoirs généraux de l'Indochine (Anciens Établissements Jaque et Daurelle Réunis).

Cette entreprise résulte de la fusion de deux des plus anciennes affaires européennes d'importation et d'exportation en Extrême-Orient. Son capital, fixé à 20 millions de francs, est représenté par 80.000 actions de 250 francs ; il n'existe ni obligations ni parts de fondateur.

Statutairement, la répartition des bénéfices s'effectue ainsi : 5 % à la réserve légale, 8 % aux actions, à titre de premier dividende ; ensuite : une somme à déterminer chaque année, mise par l'assemblée générale à la disposition du conseil pour servir de gratification au personnel. 10 % au conseil d'administration, le solde aux actionnaires, sauf prélèvement pour report à nouveaux, amortissement ou réserve extraordinaire.

Bien que le premier exercice social n'ait pris date que du 9 novembre 1925, pour ne se terminer que le 31 décembre prochain, l'entreprise peut être considérée, en fait, comme ayant un long passé derrière elle, car elle n'a fait que souder, pour le bien commun, des maisons déjà fortement organisées et implantées dans leur région d'activité.

La Société des Établissements Daurelle avait été fondée sous les auspices de la maison W. G. Hale and C<sup>o</sup>, la plus ancienne des maisons européennes en Indochine (1858) pour reprendre les affaires de l'ancienne maison Daurelle, rue Jean-Dupuis, 64, 66 et 68 à Hanoï, et dont l'établissement au Tonkin remonte à plus d'un demi-siècle.

La société en commandite L. Jaque et C<sup>ie</sup> avait été constituée, en 1917, pour faire suite à un établissement commercial dont l'origine à Saïgon remonte à 1878, et à Paris à 1845.

Cette firme, dont le chef actuel vint à Saïgon en 1894, a pris une extension considérable dans le commerce d'importation en tous genres, spécialement en produits métallurgiques, outillage, fourniture aux travaux publics, dans les immeubles dont elle est propriétaire à Saïgon, 57 à 69, rue Catinat, à Pnom-Penh, etc.

Dans le bilan constitutif des Comptoirs généraux de l'Indochine, les apports de la maison Daurelle figurent pour 3.000.000 ; ceux de la maison Jaque et C<sup>ie</sup> pour 12.200.000 ; le fonds de roulement espèces du nouvel organisme pour 4.800.000.

Les apports ci-dessus, en particulier ceux de la maison L. Jaque et C<sup>ie</sup>. apparaissent nettement sous-estimés et ne donnent pas une idée exacte de la valeur intrinsèque du titre.

La seule plus-value sur immeubles et marchandises est de l'ordre de 5 à 6 millions. Le fonds de commerce n'est estimé qu'à 1 million, alors qu'il vaut à lui seul plusieurs fois ce chiffre, puisque le chiffre d'affaires avait progressé de 13 millions en 1921 à 20 millions en 1925.

On peut considérer dès à présent que le chiffre d'affaires qui, pour la Société Jacque et Cie seule, avait progressé de 13 millions de francs en 1921 à 20 millions en 1925, passera, selon toutes prévisions, en 1926, pour les deux sociétés réunies, au chiffre de 50 millions, ce qui ferait ressortir, dès le premier exercice, un rendement avantageux au capital investi.

D'après les renseignements recueillis de source particulièrement autorisée, la société travaillerait en effet avec un coefficient bénéficiaire de 15 à 18 %, de telle sorte que les frais généraux étant relativement limités, on pourrait escompter un bénéfice net élevé de l'ordre vraisemblable du quart du capital social. Le développement sans cesse croissant de la fortune indigène en Indochine et de la puissance d'achat assurent un très bel avenir à l'entreprise.

Enfin, la Société Daurelle est depuis longtemps spécialisée dans les fournitures militaires, dont le commerce est actuellement très actif sur les confins de la Chine, ce qui est incontestablement un facteur additionnel de prospérité.

Le patronage de l'affaire est de premier ordre. Parmi les membres du conseil d'administration, citons en effet : Président : M. Louis Jacque, ancien président du conseil colonial, administrateur du comité de l'Indochine, délégué de l'Indochine à la Chambre de commerce internationale. — Vice-présidents : MM. René Daurelle, négociant, administrateur de la Société minière de Pac-Lan ; Charles Triadou, président de la Société W. C. Hale et Cie, délégué à Paris de la chambre de commerce de Saïgon, administrateur de la Société minière de Pac-Lan. Administrateur délégué : M. É[milien] Bertrand, administrateur délégué de la Société W. G. Hale et Cie. — Administrateurs : M. [Simoni](#), ancien résident supérieur en Indochine, président du Comité de l'Indochine, administrateur délégué de la Société de chalandage et remorquage de l'Indochine [[SACRIC](#)], président de la Société minière de Pac-Lan ; M. P. Guesde, ancien résident supérieur en Indochine <sup>2</sup>, administrateur du Crédit foncier de l'Indochine, etc., etc.

Si l'on veut bien se souvenir avec quelle insistance ce journal a fait ressortir de quelle importance était comme élément d'appréciation de toute entreprise nouvelle la formation de son conseil, il est évident que les Comptoirs généraux de l'Indochine offrent à cet égard des garanties qu'il n'est pas habituel de rencontrer.

---

Les valeurs à suivre  
COMPTOIRS GÉNÉRAUX DE L'INDOCHINE  
(*Le Journal des finances*, 5 novembre 1926)

Sans revenir sur les caractéristiques de cette affaire, dont nous avons tracé les grandes lignes la semaine dernière, nous croyons devoir signaler qu'il est encore possible de trouver sur le marché hors cote quelques titres (en petite quantité, il est vrai) entre 570 et 580 francs. Les offres étant clairsemées, il est prudent de fixer une limite aux ordres d'achat. L'inscription à la cote aura lieu d'ici quelques semaines à des cours probablement très supérieurs.

---

<sup>2</sup> [Pierre Guesde](#) (1870-1955) : résident supérieur, puis (1923) administrateur de sociétés. Peut-être représente-t-il ici les Éts Hale mais il n'est pas toujours facile d'identifier le drapeau de ce personnage multiforme, ni même de déterminer s'il en sert un autre que le sien.

COMPTOIRS GÉNÉRAUX DE L'INDOCHINE  
(*Le Petit Bleu*, 7 novembre 1926)

Cette société, bien que de constitution récente, n'est en réalité que la fusion des deux anciennes maisons indochinoises, la maison L. Jacque et Cie. dont l'activité s'exerçait principalement en Cochinchine et au Cambodge, et les Établissements Daurelle, dont le champ d'action était plutôt au Tonkin.

On aura une idée de l'importance de l'affaire par le mouvement d'affaires de la seule maison L. Jacque et Cie :

|      | Chiffre<br>d'affaires | Bénéfices<br>réalisés |
|------|-----------------------|-----------------------|
| 1918 | 7.767.000             | 1.359.000             |
| 1919 | 8.766.000             | 1.514.000             |
| 1920 | 16.150.000            | 2.457.000             |
| 1921 | 13.590.000            | 1.571.000)            |
| 1922 | 12.137.000            | 1.258.000             |
| 1923 | 12.755.000            | 1.670.000             |
| 1924 | 19.166.000            | 2.137.000             |
| 1925 | 20.633.000            | 1.806.000             |

Ces statistiques révèlent un bénéfice net moyen d'environ 13 % par rapport au chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires des Comptoirs généraux de l'Indochine pour 1926 est escompté entre 40 à 50 millions de francs. Si, comme tout porte à le croire, la proportion ci-dessus est maintenue, l'exercice en cours devrait laisser un bénéfice d'une importance correspondante permettant une rémunération substantielle du capital engagé.

---

Comptoirs généraux de l'Indochine  
(*Le Journal des finances*, 13 novembre 1926)

Si cette affaire n'existe sous sa forme actuelle que depuis relativement peu de temps, ses racines descendent loin dans le passé, car elle ne fait que souder deux entreprises fortement établies en Indochine : la maison L. Jacque et Cie et la Société des Établissements Daurelle.

La Société des comptoirs généraux de l'Indochine n'a donc pas d'expérience à poursuivre pour mettre au point l'organisation dont elle dispose : cette organisation fonctionne ; en revanche, elle doit pouvoir en retirer des résultats proportionnellement plus grands que le total des résultats obtenus séparément par les deux affaires qu'elle a soudées, d'abord par suite d'une meilleure utilisation des services techniques devenus communs —, ensuite parce qu'elle dispose de moyens financiers plus étendus.

Il est d'ailleurs à remarquer qu'à eux seuls, les bénéfices annuels de la maison L. Jacque se compareraient de façon très satisfaisante au capital de 20 millions des Comptoirs généraux de l'Indochine, comme on peut le constater par le tableau qui donne les produits annuels de cette maison depuis 1918 :

| Années | Bénéfices |
|--------|-----------|
| 1918   | 1.359.000 |
| 1919   | 1.514.000 |
| 1920   | 2.457.000 |
| 1921   | 1.571.000 |
| 1922   | 1.260.000 |
| 1923   | 1.670.000 |
| 1924   | 2.137.000 |
| 1925   | 1.806.000 |

Comme les bénéfices de l'ancienne maison Daurelle ont été, toutes proportions gardées, du même ordre, et qu'il faut tenir compte, comme nous l'avons dit, de l'augmentation de rendement résultant d'une association commandée par la logique, on peut écrire que les Comptoirs généraux de l'Indochine ont commencé leur existence avec tout espoir de pouvoir rémunérer leurs actionnaires dans les conditions les plus intéressantes:

---

Hanoi  
Les élections municipales complémentaires  
(*L'Écho annamite*, 14 décembre 1926)

À Hanoï, 2 listes de candidats étaient en présence, l'une composée de commerçants et de fonctionnaires, l'autre composée uniquement de fonctionnaires. Les deux candidats de la première liste sont arrivés en tête, ayant atteint la majorité, ils ont été élus, ce sont M. de Feysal, directeur de la Propriété foncière, 285 voix, [M. Delaye, directeur de la Société des Comptoirs généraux d'Indochine](#), 270 voix. Il y a ballottage pour les autres sièges. Aucun candidat n'a été élu pour les sièges réservés aux indigènes.

---

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS  
Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 12 avril 1927  
(*Le Temps*, 14 avril 1927)  
(*Le Journal des débats*, 16 avril 1927)

[...] Au cours de cet exercice, la [Compagnie générale des colonies](#), que votre banque a créée il y a quelques années avec le concours des principaux établissements de la place, a été amenée, du fait de l'extension de son champ d'activité, à augmenter son capital. Nous avons accru proportionnellement la participation que nous possédions dans cette société. De concert avec elle, nous avons concouru à la création ... des Comptoirs généraux de l'Indochine... [...]

---

Hanoï

LES OBSÈQUES DE MADAME CHANTEMERLE  
NÉE ALICE TISSOT  
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 avril 1927)

Des marques de sympathie touchantes, nombreuses. venues de toutes parts ont essayé d'atténuer le deuil cruel qui vient de frapper un de nos jeunes et fort sympathiques concitoyens, M. Chantemerle <sup>3</sup>, des Comptoirs généraux de l'Indochine, ses deux charmants bébés, et des familles très estimées : les familles Lefebvre et Fafart.

Cette sympathie s'est affirmée hier vendredi à l'heure des obsèques de madame Albert Chantemerle, née Alice Tissot, professeur au Lycée Albert-Sarraut, jeune femme de trente ans enlevée brusquement à l'affection des siens.

Le convoi se forma à la clinique Saint-Paul au sortir de la chapelle où le R.P. Marchand avait donné l'absoute.

Rarement on vit autant de fleurs orner un char funèbre ; tandis que de magnifiques couronnes, envoyées par les proches ; les Élèves du Lycée Albert-Sarraut ; l'Amicale des Professeurs ; les Anciens Élèves du Lycée ; les Comptoirs généraux de l'Indochine ; les jeunes filles du Lycée Albert-Sarraut, étaient portées en avant du cortège. Madame Gauthier; madame Berliès, mademoiselle Masclat, madame Filatriau tenaient les cordons du poêles.

Monsieur Chantemerle, écrasé par la douleur, conduisait cependant le deuil, assisté de M. l'ingénieur du cadastre Lefebvre et de M. Fafart, ses parents, de M. Delaye, directeur des Comptoirs généraux de l'Indochine.

.....  
\_\_\_\_\_

À l'Officiel d'Indochine  
DEMANDES DE CONCESSIONS  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1927)

M. Céro <sup>4</sup>, directeur général des Comptoirs généraux de l'Indochine, demande concession à titre onéreux de 1.000 ha. à Yeal-trea, prov. de Battambang, Cambodge.

\_\_\_\_\_

[Introduction ou pas ?]  
(*Le Journal des finances*, 2 juin 1927)

Dans le relevé hebdomadaire des prix demandés et offerts de certaines valeurs non cotées, que publie la Cote Desfossés, on peut voir que des échanges ont lieu en actions Comptoirs généraux de l'Indochine, autour de 300 francs et même un peu au-dessous.

L'incertitude des porteurs et leurs nerfs ont été mis à l'épreuve depuis quelques mois. ; il est donc assez facile de s'expliquer que de temps à autre, las d'attendre, ou contraints de vendre, certains acheteurs essaient de trouver acquéreurs de gré à gré, pour quelques coupures, en marge de tout marché régulier et dans les plus mauvaises conditions possibles.

Dès novembre, il était entendu, en effet, que l'on allait introduire incessamment les titres au Parquet des agents de change.

\_\_\_\_\_

<sup>3</sup> Albert Chantemerle : il succède en 1932 à Charles Guillot à la tête de la Société anonyme française industrielle et commerciale à Hanoï, puis fait profession de liquidateur et de commissaire aux comptes.

<sup>4</sup> Jean Céro (1877-1949) : ancien des Éts Jacque et Cie, il devient directeur général des Comptoirs généraux de l'Indochine, puis administrateur-directeur général en septembre 1927. Voir encadré ci-dessous.

Mais le syndic, M. Jacob, bien que l'affaire ait eu, sous une autre forme, cinquante années d'existence prospère, rendu circonspect par le bruit fait autour des Minerais de la Grande Île, exigeait avant d'autoriser les négociations, que la société anonyme ait publié son premier bilan.

Puis ce fut le développement de la crise chinoise qui pesa lourdement sur les valeurs de ce groupe. Pourtant, l'administrateur délégué arrivait de Saïgon, au début du printemps, avec les éléments du bilan définitif. Les résultats étaient bons, très bons, sans doute, mais les francs qui avaient servi à payer les titres souscrits avaient été transformés en piastres dans les hauts cours. Depuis juillet 1926, la piastre a beaucoup baissé. Certains administrateurs se sont demandé s'il ne convenait pas de considérer cette différence de cours comme une perte à amortir au moins dans une certaine proportion : discussion, consultation. Un administrateur n'hésite d'ailleurs pas à déclarer que s'il ne tenait qu'à lui, la société ne distribuerait pas de dividende cette année afin de ne pas affaiblir la trésorerie dans une période d'affaires actives, tandis que la piastre est bon marché. Cet administrateur n'est heureusement pas seul à décider.

Quoiqu'il en soit, les comptes vont être prêts, ils le sont virtuellement. On sait que les bénéfiques nets, après dotations sérieuses souvent discutées, rediscutées et augmentées, tous amortissements et prélèvements déduits, atteignent 15 % environ, ce qui est fort beau. Oui, mais la reprise des Établissements Jacques à effet rétroactif à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1926 ; cela complique les écritures ; il faut pointer et repointer chaque compte ; le conseil sera dans la nécessité de demander à l'assemblée générale un nouveau délai — un mois ou un mois et demi après la fin du premier semestre, pour présenter les comptes définitifs au 31 décembre 1926.

On a prétendu bien à tort que ces délais successifs pouvaient permettre dans certains cas de racheter très bas en vue d'une cotation au Parquet à des cours évidemment très supérieurs, quelques titres à l'abandon, naguère vendus beaucoup plus chers. Le jeu, paraît-il, ne vaudrait pas la chandelle.

Que les porteurs se rassurent : les Comptoirs généraux de l'Indochine sont une affaire excellente, en pleine marche. Leurs propriétaires seront bientôt au bout de leurs peines et verront de beaux cours. Les gens avertis conseillent avec force de ne pas se dessaisir du titre.

---

Saïgon  
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 juin 1927)

Mariage. — Nous apprenons le mariage qui a été célébré le 22 juin, à 17 h. 30, à la cathédrale, de M. Henri Félix Vidal, employé aux Comptoirs généraux de l'Indochine, avec M<sup>lle</sup> Anna Titus, sœur de M Paul Titus, agent des régies de la municipalité de Saïgon.

Une réception a eu lieu à l'issue de la cérémonie à la Société philharmonique.

---

CHRONIQUE DE HAIPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 août 1927)

MARIAGE. — Nous apprenons le prochain mariage de M. André Grougrou <sup>5</sup>, directeur des Comptoirs généraux de l'Indochine à Haïphong, avec mademoiselle Jeanne Baptistine Lambert, domiciliée à Chapa, où le mariage sera célébré.

Nous adressons nos sincères souhaits de bonheur aux futurs époux.

---

Saïgon  
Les clients du Parquet  
(*L'Écho annamite*, 23 août 1927)

Ont été déférés au Parquet :

1° Triéu Té, 15 ans, Cantonais, pour flagrant délit de vol de douze cadenas valant ensemble 16 p.80, commis au préjudice des Comptoirs généraux de l'Indochine, 69, rue Catinat.

---

---

<sup>5</sup> André Grougrou : HEC. Précédemment à l'Union commerciale indochinoise et africaine. Par la suite, fondé de pouvoirs de la Standard Oil à Tourane, puis Haïphong.

## Jean CÉRO, administrateur-directeur général

Né à Paris X<sup>e</sup>, le 12 juillet 1877.

Fils de François Céro, boulanger, et d'Hermance Ernestine Ciry.

Marié à Guérande (Loire-Inférieure), le 4 octobre 1910, avec Louise Marguerite Péneau. Dont :

— Jacques : rédacteur de *l'Avenir du Tonkin* (1936-1938), administrateur de la Société foncière Asie à Saïgon ;

— et Philippe, marié en janvier 1939, à Diego-Suarez, avec Syrette Hayreden. Commis des Messageries maritimes à Saïgon (1941).

---

Dispensé de service militaire comme fils aîné de veuve (1897). Alors domicilié à Cérans-Foulletourte, canton de Pontvallain (Sarthe).

Employé des [Éts L. Jacque](#) (25 mars 1902) : successivement caissier à Saïgon, fondé de pouvoirs à Pnom-penh, directeur à Saïgon.

Directeur des Comptoirs généraux de l'Indochine à Paris.

Licencié (août 1930).

---

Administrateur de l'[Union financière franco-indochinoise](#) (1927-1929),

d'[Indochine films et cinémas](#) (dès 1930),

des [Affréteurs indochinois](#),

Administrateur délégué de la [Société des plantations de Djiring](#).

Liquidateur amiable des [Transports et messageries de l'Indochine](#) (1931),

Directeur de la [Société coloniale d'automobiles et matériel agricole](#) : concessionnaire Ford à Saïgon.

administrateur délégué de la [Société Foncière Asie](#) (1932),

administrateur de [L'Immobilière de Cochinchine](#),

et de la [Saigon Waterboat Cy](#),

Liquidateur des [Tuileries de Trian](#) (1935),

de la [Société de publicité et d'affichage de Cochinchine](#) (1937)

et de la Société Agricole Immobilière (août 1940).

---

Conseiller colonial (1910, 1926-1929),

membre (1922) et trésorier (1926) de la [Chambre de commerce de Saïgon](#)

Son représentant au conseil d'administration du [Port de Saïgon](#).

Trésorier du Syndicat des planteurs de café (1931).

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 16 août 1923)

Décédé à Paris XVII<sup>e</sup>, le 10 janvier 1949.

Comptoirs généraux de l'Indo-Chine  
(Anciens Établissements L. Jacque et R. Daurelle Réunis)  
(*La Journée industrielle*, 13 septembre 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1926 qui se soldent par un bénéfice net de 496.071 francs. L'assemblée a décidé, après affectation à la réserve légale et amortissement, de reporter à nouveau la somme de 203.000 francs.

L'assemblée a élu administrateurs MM. A. Baffleuf <sup>6</sup>, colonel Bernard <sup>7</sup>, L. Cateaux <sup>8</sup>, Céro, Destombe, Duchateau, Girard <sup>9</sup>, Jacque, Le Cesne <sup>10</sup>, Martin <sup>11</sup>, E. Mazet, J. Mazet, C. Novenski <sup>12</sup>, Petithuguenin <sup>13</sup>, Rhein <sup>14</sup>, Simoni et la Société anonyme Wam. G. Hale et Cie.

L'assemblée a donné *quitus* de leur gestion à MM. Baffleuf, Daurelle, Destombe et Girard, administrateurs démissionnaires.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 octobre 1927)

Les Comptoirs généraux de l'Indochine ont enregistré pendant leur premier exercice un bénéfice net de 496.071 francs.

---

Saïgon  
Enquête  
(*L'Écho annamite*, 21 octobre 1927)

Une enquête a été faite relative à la plainte pour vol d'une somme de 900 \$ 00, portée par le sommé Huynh vi Ba, dit Hui Fo, 30 ans, Chinois de Foukiên, B. I, 9953, comprador aux Comptoirs généraux de l'Indochine, 69, rue Catinat, demeurant 90,

---

<sup>6</sup> [Antoine Baffleuf](#) (1883-1963) : avocat-défenseur à Hanoï, représentant du groupe Daurelle.

<sup>7</sup> [Fernand Bernard](#) : administrateur délégué des Messageries fluviales de Cochinchine.

<sup>8</sup> Lucien Cateaux (Boulogne-sur-Mer, 17 août 1882-Saïgon, 15 août 1940) : l'un des piliers de Denis frères en Indochine depuis 1909, il rejoint les Comptoirs généraux au début de 1925 et devient administrateur des Rizeries du Mékong (1927). Dix ans plus tard, il retourne au bercail, ouvre l'agence Denis frères de Bangkok (1936), et, après une mission en Chine et au Japon, revient mourir à Saïgon.

<sup>9</sup> Probablement Émile Girard, des Plantations de Suzannah, d'An-Lôc, etc.

<sup>10</sup> [Paul Louis Jules Le Cesne](#) (Staten Island, New-York, 5 juillet 1879-Paris, 20 août 1852) : petit-fils de Julien Le Cesne, député de la Seine-Inférieure ; fils de Julien Le Cesne, vice-président de la CFAO et président de l'Union coloniale française. Bachelier ès lettres. Secrétaire général de la CFAO, administrateur de la Caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône et de l'[Enfida](#).

Chevalier de la Légion d'honneur comme président d'honneur de la Société olympique de Marseille et premier vice-président de la fédération française d'athlétisme (*JORF*, 7 décembre 1923, p. 11406).

<sup>11</sup> Ernest Martin : banquier, agent de change à Paris. Administrateur des Hévées de Chalang et des Hévées de la Souchère.

<sup>12</sup> Camille Novenski (1876-1934) : banquier à Paris en association avec Ernest Martin (1914-1922), administrateur de sociétés, fondateur de l'Union nord-africaine pour la finance, l'agriculture et l'industrie, à Alger (1927). Voir [encadré](#).

<sup>13</sup> Paul Petithuguenin (1876-1955) : diplomate au Siam (1902-1918), représentant en Chine de la Banque franco-asiatique (1919-1923) et de la Société de gestion de la Banque industrielle de Chine (1924), puis directeur de la Compagnie générale des colonies. Voir [encadré](#).

<sup>14</sup> Peut-être Jean Rheims, des Plantations de Kantroy ?

rue des Marins (Cholon), contre le nommé Nguyễn v. Nghia, 17 ans, ex-secrétaire aux établissements précités, domicilié 11, rue Colonel-Grimaud (en fuite), Nguyễn thi Huê, 18 ans, s. p. concubine de Nguyễn van Nghia, a été déférée au Parquet pour complicité par recel de meubles achetés avec une partie de l'argent provenant du vol précité.

---

### Cercle sportif saïgonnais

---

Séance du comité du 15 novembre 1927  
(*Saïgon sportif*, 18 novembre 1927)

À titre de membres actifs :

Casanova Henri, Comptoirs généraux de l'Indochine, présenté par MM. Ch. Cancellieri et J. Cesari.

---

La foire de Saïgon  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1928)

.....  
les Comptoirs généraux de l'Indochine ont des stands très remarquables et dont les dioramas très ingénieux et fort bien exécutés retiennent en permanence un très nombreux public.

---

## ANDRÉ TOUZET, DIRECTEUR GÉNÉRAL

SAÏGON  
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 février 1928)

Le *Sphinx* nous amène M. Touzet, gouverneur des Colonies, qui vient ici prendre la direction des Comptoirs généraux de l'Indochine qui ont su conquérir en peu de temps, l'une des premières places du marché.

---

SAÏGON  
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 février 1928)

Ceux qui arrivent. — En même temps que M. Joubert est arrivé à Saïgon, M. Touzet, officier de la Légion d'honneur, administrateur des Comptoirs généraux de l'Indochine.

Ce n'est pas la première fois que M. Touzet vient en Indochine puisqu'il fut le chef de cabinet d'Albert Sarraut, un chef de cabinet, rapporte la tradition, particulièrement brillant.

De la haute administration et de la politique, M. Touzet est allé aux affaires. Avec les qualités que nous lui connaissons, ce passage dans l'Administration devait donner à M. Touzet, homme d'affaires, une formation exceptionnelle. Grand travailleur, organisateur de valeur, M. Touzet est aussi un chef. Il fut, à Paris, le collaborateur direct

de M. Émilien Bertrand, qui s'y connaissait en homme, et sut apprécier M. Touzet à sa haute valeur.

Nous sommes particulièrement heureux, ici, de saluer M. Touzet à son retour en Indochine.

M. Touzet vient remplacer M. Catteaux [*sic* : *Cateaux*] qui rentre en France après un séjour terriblement laborieux. On imagine aisément que la gestion d'une affaire de l'envergure des Comptoirs généraux n'était pas une sinécure. M. Catteaux, qui sait quelle profonde et sincère sympathie nous avons pour lui, nous permettra, dut sa modestie en rougir, de rendre à l'occasion de son prochain départ, hommage à son grand labeur. D'ailleurs, les résultats ont couronné les efforts d'un homme qui ne les a pas marchandés.

Tout Saïgon se souvient des stands que les Comptoirs généraux ont agencé à la Foire. Cette ingéniosité a eu sa légitime récompense dans le palmarès <sup>15</sup>.

M. Catteaux peut partir satisfait et comme un bon ouvrier, fier de son œuvre.

---

#### Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 février 1928)

Le chiffre d'affaires des Comptoirs généraux de l'Indochine aurait progressé de 75 % en 1927. Cette société se serait assurée la représentation générale de la Thomson-Houston, en Indochine.

---

#### Compagnie générale des colonies

(*Le Journal des finances*, 24 février 1928)

Quant aux entreprises privées auxquelles elle s'est intéressée, très éclectiquement, voici l'énumération par région, des principales d'entre elles :

En Extrême-Orient : Comptoirs généraux de l'Indochine...

---

#### Résultats des élections consulaires de Hanoi

(*L'Écho annamite*, 14 mars 1928)

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1928)

Inscrits : 183 ;

Votants : 81.

Ont été élus :

Delaye, directeur des Comptoirs généraux de l'Indochine, 68 voix ;

---

#### Décorations accordées à la suite de la foire de Saïgon

(*L'Écho annamite*, 28 mars 1928)

#### III. — Ordre des millions d'éléphants au parasol blanc

---

<sup>15</sup> Cateaux est décoré à cette occasion de l'ordre des millions d'éléphants et du parasol blanc (*L'Avenir du Tonkin*, 2 avril 1928)

M. Cateaux, directeur général des Comptoirs généraux de l'Indochine.

---

Saigon  
Les plaignants  
(*L'Écho annamite*, 20 avril 1928)

Plaintes ont été déposées par :  
2° M. S., dt 224 rue Pellerin, contre le nommé Lê van Lâu, 30 ans, secrétaire, (en fuite), pour tentative d'escroquerie de la somme de 229 \$ 13, commis au préjudice des Comptoirs généraux :

---



Coll. Olivier Galand

Haiphong. — Entreprise de transports fluviaux. Les Comptoirs généraux de l'Indochine.  
(Cliché des Éditions P.C., Paris)

---

CHRONIQUE DE HAIPHONG  
CHAMBRE DE COMMERCE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 avril 1928)

MM. ...Grougrou, directeur de l'agence des Comptoirs généraux d'Indochine ...  
étaient candidats aux quatre sièges de juges suppléants.

---

AVIS DE DÉCÈS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 novembre 1928)

Madame et Monsieur André Grougrou, directeur des Comptoirs généraux de l'Indochine à Haïphong ; Madame A. Grougrou ; Madame H. Esmoingt , Madame Maurice Desgoutte ; les familles Grougrou et Esmoingt, ont la douleur de vous faire part de la mort de

SIMON, PAULETTE GROUGROU

leur fille, petite-fille et nièce, décédée le 5 novembre à l'âge de 2 mois 1/2. L'inhumation a eu lieu le même jour à Haïphong.

---

Saïgon  
Un brelan de méfaits  
(*L'Écho annamite*, 3 mai 1928)

Le nommé Lê van Lâu, 26 ans, ex-secrétaire comptable aux Comptoirs généraux de l'Indochine, dt au village de Binh-Hoa Xa (Giadinh), recherché pour vol d'une somme de 600 p., tentative d'escroquerie d'une somme de 229 p. 13 et vol d'une somme de 39 p. avec faux et usage de faux, commis au préjudice des Comptoirs généraux de l'Indochine, a été appréhendé et déféré au Parquet.

---

Comptoirs généraux de l'Indochine  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 17 juin 1928)

Cette société a été constituée le 15 mai 1926, au capital de 20.000.000 de francs, en 80.000 actions de 250 francs, que le conseil est autorisé à porter à 25.000.000.

Cette entreprise, née de la fusion de deux anciennes maisons indochinoises, la firme Jacques et Cie, dont l'activité s'exerce principalement en Indochine et au Cambodge, et les Établissements Daurelle, établis à Hanoï, a pour objet l'exploitation de tous établissements industriels, agricoles, ainsi que toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières.

Le premier exercice, terminé au 31 déc. 1926, a laissé un bénéfice de 496,071 fr. ; il ne pouvait être question de répartition, puisque les Comptoirs généraux de l'Indochine venaient à peine d'être créés. L'exercice clos le 31 déc. 1927 a, paraît-il, été favorable, et permettrait prochainement la distribution d'un dividende.

La société s'est assurée récemment la représentation générale de la Thomson-Houston dans toute l'Indochine. L'action se traite hors cote aux environs de 420 fr.

(*Revue des valeurs coloniales*).

---

Saïgon  
Mortel accident  
(*L'Écho annamite*, 23 juillet 1928)

Le 21 juillet, vers 10 heures, quai de la Marne, près du pont de Cau-Chong, le camion C. 9821, des Comptoirs généraux, conduit par Mach-Ca, 27 ans, Cantonnais, a heurté et tué sur le coup Vo van Sam, dit Giao-van-Thai, 7 ans, dt quai de la Marne, chez ses parents.

Le corps a été transporté à la morgue.  
Enquête ouverte.

---

#### TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1928)

Reviennent en France : Lévy, des Comptoirs généraux.

---

#### Saïgon

Une affaire de détournements de 25.000 \$

Une Européenne arrêtée

On recherche ses complices

(*L'Écho annamite*, 25 août 1928)

Une plainte a été déposée contre inconnu, récemment, par les Comptoirs généraux de l'Indochine, (ancienne maison Graf, Jacques et Cie, à Saïgon) qui a amené l'arrestation et l'emprisonnement préventif de la caissière européenne de cet établissement.

Nous n'étions pas sans être au courant de cette affaire, et si nous avons tardé à en informer nos lecteurs, c'est parce qu'elle porte atteinte à l'honorabilité d'un Français qu'on nous représentait comme parfaitement honnête : le mari de l'inculpée, dont, pour cette raison, nous taisons le nom, et qui, d'ailleurs, a été reconnu par le magistrat instructeur pour être complètement étranger aux agissements de son épouse, que, par surcroît, il ignorait absolument.

Mais des confrères ont cru utile, dans leur course aux « tuyaux » sensationnels, de faire une ample publicité autour de l'événement, en publiant en toutes lettres les noms des intéressés.

Force nous est donc de nous départir de notre réserve, en partie du moins.

Voici la genèse de l'histoire :

Ainsi que nous venons de l'écrire, M<sup>me</sup> Br[unelin] était caissière aux Comptoirs généraux, où elle avait été d'abord employée comme dactylographe.

Son long séjour dans la firme lui conférait une certaine confiance de la part de ses employeurs. D'un autre côté, connaissant à fond les habitudes de la maison, elle en profita pour arrondir sa fortune personnelle.

Comme on le verra, sa tactique était d'une naïveté enfantine. Elle s'avisa de gratter, sur les factures des fournisseurs des Comptoirs généraux — les vieilles factures de l'année dernière, déjà réglées, — les dates, en y substituant un 8 au 7 de 1927, afin de faire accroire que ces factures étaient de cette année et qu'elles n'avaient pas été acquittées.

La coupable avait soin, bien entendu, de se concerter avec des complices, qui se présentaient pour l'encaissement, soi-disant au nom des créanciers.

Un de ces hommes de paille eut un jour la malchance de tomber sur un employé des Comptoirs qui avait trop bonne mémoire. Il se rappelait, en effet, que la facture présentée avait été payée, depuis longtemps, à l'Indochine film et cinéma [IFEC], dont elle portait l'en-tête.

On s'informa auprès de cette dernière société, qui répondit qu'effectivement, elle n'avait pas envoyé son encaisseur aux Comptoirs généraux ce jour-là. Ainsi fut découvert le pot aux roses.

Invitée à s'expliquer chez le juge d'instruction, M<sup>me</sup> Br... ne fit nulle difficulté pour avouer. Elle ajouta qu'elle avait, de cette façon, détourné environ 25.000 piastres, dont partie se trouvait encore dans le coffre-fort confié à sa garde et dont son directeur avait les clefs et le reste déposé dans une banque de la place, au nom de son mari.

Ces détails ne dénotent-ils pas une candeur exceptionnelle ?

On a appris encore que la coupable comptait rentrer bientôt en France acheter une jolie villa dans un coin paisible de la campagne. À cet effet, elle avait même retenu, secrètement et à l'insu de son mari, une cabine sur l'*Athos II*.

Elle fut écrouée, malgré sa promesse formelle de restituer la totalité des sommes détournées.

Quant à M. Br., inculpé de complicité — en attendant que toute la lumière soit faite —, il est laissé en liberté provisoire, sur les renseignements élogieux fournis sur lui par ses employeurs.

---

Comptoirs généraux de l'Indochine  
(*Le Journal des finances*, 19 octobre 1928)

L'assemblée des Comptoirs généraux de l'Indochine a eu lieu le 17 octobre courant. Les comptes qui lui ont été présentés, se traduisaient par un produit brut total de 9.867.516 francs. Après déduction des charges, le bénéfice, net ressort à 578.505 fr. 40, formant, avec le solde reporté de 1926, un total disponible de 731.505 fr. 10. Après affectation de 28.925 fr. 25 à la réserve légale, le surplus restant a été, sur la proposition du conseil d'administration, reporté à nouveau. Il ne sera donc pas distribué de dividende.

Le rapport du conseil d'administration, expose qu'en 1927, la société, comme beaucoup d'entreprises commerciales d'Extrême-Orient, a eu à faire face à des difficultés d'ordre général de caractère exceptionnel résultant de la mévente momentanée du paddy, du malaise créé par la baisse du caoutchouc et, enfin, des répercussions du fléchissement du pouvoir d'achat de la piastre. Les Comptoirs généraux de l'Indochine ont été amenés par ces circonstances à consentir des sacrifices pour alléger leurs stocks ; toutefois, leur activité ne s'est pas ralentie et s'est, orientée surtout vers la préparation de l'avenir. Des agences ont été ouvertes à Haïphong et à Battambang ; les premiers résultats acquis ont prouvé l'opportunité de leur création. Le rapport termine en exprimant sa confiance dans les destinées, de l'affaire et précise que, si le premier semestre de 1928 a été encore peu brillant, les derniers mois ont traduit une très sensible atténuation des difficultés qui ont assailli l'économie indochinoise.

Ces indications encourageantes ont été confirmées par le président du conseil d'administration au cours des déclarations qu'il a été amené à faire en réponse aux questions posées par un actionnaire. Il en résulte, en substance, que le second semestre de 1928 se déroule, à tous égards, dans des conditions nettement plus favorables que le premier, de sorte que les résultats de l'exercice tout entier, ont quelque chance d'en porter les traces ; le président a confirmé, par ailleurs, que, comme le bruit en a couru, les Comptoirs généraux de l'Indochine terminent, actuellement la mise au point du côté commercial d'une très importante affaire d'électricité dont l'exploitation serait susceptible d'offrir un rendement très appréciable.

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1928)

.....  
La société domicilie à son siège les sociétés suivantes, à qui elle rend des services spéciaux de contrôle et d'assistance :

Comptoirs généraux de l'Indochine, au capital de 20.000.000 de francs. Siège à Saïgon.

---

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1928)

Les Comptoirs généraux de l'Indochine ont réalisé en 1927 un total de produits de 9.867.516 francs contre 7.103.302 francs ; le bénéfice net est de 578.505 francs contre 496.071 et il ne sera pas réparti de dividende.

---

### LES ÉVÉNEMENTS ET LES HOMMES

Caissière indélicate

(*Les Annales coloniales*, 27 octobre 1928)

M<sup>me</sup> Brunelin, engagée voici quatre ans aux Comptoirs généraux à Saïgon, par le directeur de l'époque, M. Céro, comme dactylographe, avait rempli successivement cet emploi et celui de secrétaire comptable.

En avril dernier, l'emploi de caissier étant vacant, il lui fut attribué.

Bien mal en pris à la direction.

Une vérification des livres de caisse, opérée, il fut établi que la caissière avait commis des détournements supérieurs à 20.000 piastres. Ces détournements avaient débuté voici un mois et demi à peine et, vraiment, la caissière mettait les bouchées doubles.

Cette dernière avoua d'ailleurs tout simplement ses vols en disant : « J'avais l'intention de rentrer tout prochainement en France et j'ai dérobé 23.000 piastres. D'ailleurs, ne m'arrêtez pas ; je vais vous rembourser. Il y a 15.000 piastres ici dans le coffre et 8.000 à la banque. »

M<sup>me</sup> Brunelin fut néanmoins arrêtée et, à la Sûreté, on apprit qu'elle avait été condamnée autrefois en France à trois mois de prison pour vol.

Le mari de M<sup>me</sup> Brunelin ignorait tout des agissements de sa femme qui avait, d'ailleurs, secrètement retenu un passage sur l'*Athos-II*.

M. Brunelin, qui s'occupe d'une scierie<sup>16</sup> et est, par conséquent, fréquemment absent de Saïgon, a été tout éberlué à l'annonce de cette nouvelle.

On suppose que M<sup>me</sup> Brunelin aurait été mal conseillée.

---

Saïgon

Les plaignants

(*L'Écho annamite*, 13 novembre 1928)

Plaintes ont été déposées par :

---

<sup>16</sup> Semble-t-il celle des Dragages (SFEDTP)(*L'Écho annamite*, 24 novembre 1930).

3° M. S., ingénieur au Comptoirs généraux de l'Indochine, dt 7-D, rue Miche, contre inconnu, pour vol de divers accessoires d'autos, valant 150 \$.

---

CHRONIQUE FINANCIÈRE  
Comptoirs généraux de l'Indochine  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 décembre 1928)

Paris, le 17 octobre 1928. — Je sors de l'assemblée ordinaire des Comptoirs généraux de l'Indochine, dont j'ai acquis, il y a plus d'un an, quelques actions, sur lesquelles je perds environ 50 %.

Je me promettais d'intervenir dans la discussion, mais j'avoue que je m'en suis senti incapable en voyant l'air si embarrassé déjà de M. Jacque, que tous les Indochinois aiment bien. Lettré, intelligent et fin, M. Jacque occupe une place à part dans le monde commercial de l'Indochine ; pourquoi l'ennuyer ? Ça ne servirait à rien ; il le sait bien, le pauvre, que son affaire ne marche pas ; il ne le sait même que trop.

On sait que les Comptoirs généraux prirent la suite des Établissements Jacque et Daurelle, qui fusionnèrent pour la circonstance. L'affaire fut lancée au capital de 20 millions de francs, divisé en actions de 250 francs, et elle s'intégra dans le groupe Hale (Triadou <sup>17</sup>, Mazet, Berquet, [Émilien] Bertrand, etc.)

L'affaire Jacque marchait bien, l'entreprise de Daurelle n'était pas mauvaise non plus. Comment se fait-il alors que les Comptoirs généraux n'alignent, en face d'un capital de 20 millions et d'un chiffre d'affaires de 55 millions, que 578.000 fr. de bénéfices ?

Certes, l'exercice 1927 n'a pas été très bon en Indochine ; le riz s'est vendu mal et la consommation générale s'en est ressentie. Sur ce point, nous acceptons les explications que nous présente M. Jacque ; mais tout de même, nous ne le suivons pas lorsqu'il affirme que toutes les sociétés commerciales d'Indochine ont éprouvé les mêmes déboires. Et la Cie commerciale française de l'Indochine, M. Jacque, qu'en faites-vous ? Comparez un peu son bilan avec le vôtre.

La vérité, c'est que les Comptoirs généraux n'ont pas l'animateur qui a fait la fortune des deux entreprises dont ils ont pris la suite. [Si M. Jacque, au lieu de présider le conseil à Paris, était resté à Saïgon comme directeur, nous aurions certainement d'autres résultats à enregistrer.](#)

L'examen détaillé n'a rien de précisément réjouissant pour un actionnaire, les immeubles figurent à l'actif pour 5.200.000 fr., le fonds de commerce pour 2.100.000 et les installations pour 1.218.488 fr., soit au total 8.518.000 fr. Les stocks sont passés en un an de 16.710 600 fr. à 28.140.302 et le poste débiteurs divers a fait un bond parallèle de 13.687.279 à 21.511.563 fr.

Les dettes de la société sont passées de 21.972.000 à 39.107.000 fr. Cette augmentation, dit le rapport du conseil, « trouve une très large contrepartie dans l'augmentation des postes d'actif ». Stocks et Débiteurs divers « analysés plus haut, représentent ensemble 49.651.867 fr., ce qui laisse à notre trésorerie une souplesse très suffisante ».

Cette souplesse de la trésorerie est d'un humour rare, car [la rubrique « intérêts et agios » du compte de profits et pertes a grimpé de 553.521 fr. à 4.262.333 fr.,](#)

---

<sup>17</sup> Charles Triadou (1883-1962) : ancien fondé de pouvoirs de la Société commerciale française de l'Indochine (Rauzy et Ville), directeur, puis administrateur des Rizeries d'Extrême-Orient à Cholon, président de la Société W. Hale et Cie, administrateur de la Banque industrielle de Chine (1922), de la Société minière de Pac-Lan, vice-président des Comptoirs généraux de l'Indochine et de la Compagnie saïgonnaise de navigation et de transport, administrateur des Hévéas de Chalang et de ceux de Preck-Chlong (démission en 1930) et de la Société urbaine foncière indochinoise (SUFI)...

augmentation due, lit-on dans le rapport, « à l'utilisation beaucoup plus grande que précédemment des concours qui nous ont été libéralement donnés par les banques ».

Allons ! allons ! Les banques n'avancent pas de l'argent sans intérêt ! Nous le savons tous ; leur concours coûte toujours cher et si les Comptoirs l'ont utilisé, c'est évidemment parce qu'ils ne pouvaient faire autrement. Où est donc « la très suffisante souplesse de trésorerie » ?

Après la lecture du rapport, un actionnaire, évidemment d'accord avec le Conseil, « pique la lèche » à M. Pasquier et sollicite des explications sur une affaire d'électricité, dont les Comptoirs, dit-on, s'occupent.

C'est le secret de Polichinelle : il s'agit simplement de l'affaire Labbé [Union électrique d'Indochine\*], que prennent en main Hale et les Comptoirs ; mais cela donne des espoirs aux braves actionnaires.

---

Hanoi  
AU PALAIS  
Tribunal de 1<sup>re</sup> instance  
Audience correctionnelle indigène hebdomadaire  
du lundi 3 décembre 1928  
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 décembre 1928)

.....  
Ng phuc-Dong, 21 ans, chauffeur est poursuivi pour vol au préjudice des Comptoirs généraux de l'Indochine.

M. Gaston Henri Reinert, jeune inspecteur de la Sûreté, est entendu. Sa déclaration ressort toute de clarté et de précision ; le fils tient du père.

Puis M. Chantemerle, fondé de pouvoir, est entendu à son tour.

Ng-huy-Dong est condamné à 4 mois de prison.

.....  

---

  
(Supplément illustré de *L'Économiste colonial*, 15 décembre 1928)

COMPTOIRS GÉNÉRAUX DE L'INDOCHINE  
Société au capital de 20.000.000 de Francs  
Siège social : SAIGON, 69, rue Catinat  
Succursales à HANOI, PHNOM-PENH, HAIPHONG, TOURANE, BATTAMBANG  
Agences à VINH, NAMDINH, CANTHO

---

Bureau d'achat : PARIS, 17, rue d'Astorg

---

IMPORTATION GÉNÉRALE  
Métallurgie, Outillage, Quincaillerie  
Machines-Outils pour bois et fer, Moteurs  
Mécanique Générale et Électricité  
Tissus, Mercerie, Alimentation  
Cordages, Peintures, Articles de Ménage  
Matériel de Travaux Publics.

---

Dépositaires des Aciéries de Longwy.  
Agents exclusifs : COFFRES-FORTS BAUCHE.

HUILES A. ANDRÉ FILS.  
COMPAGNIE FRANÇAISE THOMSON-HOUSTON.  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES.  
LA CANALISATION ÉLECTRIQUE (Fils et Câbles).  
DYLE & BACALAN (Matériel Chemin de Fer).  
ÉTABLISSEMENTS CAIL (Matériel Sucrierie).

---

#### COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1928)

Reviennent en France : Touzet, directeur des Comptoirs généraux de l'Indochine.

---

#### TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1929)

Les Comptoirs généraux de l'Indochine ont obtenu, comme l'an dernier, la commande d'aciers et de tôles des chemins de fer du nord de l'Indochine : 25.925 piastres pour les fournitures à effectuer à Hanoï et 7.264 piastres pour celles à effectuer à Tourane.

---

Les valeurs dont on parle  
Comptoirs généraux de l'Indochine  
(*La Liberté*, 13 janvier 1929)

Le marché s'intéresse de plus en plus aux actions de cette Société, qui a repris la suite des Anciens Établissements Daurelle et de la Société L. Jacque et Co, installés depuis très longtemps en Extrême-Orient.

La Société importe en gros, demi-gros et détail des articles de métallurgie, d'outillage, de quincaillerie, d'articles de ménage, d'articles de Paris, de corsages, de peinture, de tissus, de mercerie, de mécanique, d'électricité et d'alimentation. Elle assure la fourniture générale pour bâtiments, usines, plantations. Elle a créé un bureau technique qui se charge de faire des études et devis pour toutes industries.

Avec son organisation, son patronage de premier ordre, ses relations, la société occupe une place prépondérante en Indochine.

L'action, qui a été traitée hier à 364 et 566, est à un niveau d'achat intéressant.

---

#### Les Partants

(*La Dépêche d'Indochine*, 21 janvier 1929)

Par le s/s *Claude-Chappe* :

Pour Marseille

M. Delaye...

---

Électeurs français  
de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge  
(*Bulletin administratif du Cambodge*, février 1929, p. 249-253)

| Nom, prénoms            | Fonction ou qualité                          | Domicile   |
|-------------------------|--|------------|
| Claudon (Georges-Louis) | Fondé de pouvoirs Comptoirs généraux de l'IC | Phnôm-Penh |

LISTE DES RETRANCHEMENTS (p. 256-257)

| Nom, prénoms  | Fonction ou qualité                          | Domicile   | Observations |
|---------------|--|------------|--------------|
| Croyal (René) | Fondé de pouvoirs Comptoirs généraux de l'IC | Phnôm-Penh | À Saïgon     |

LES MAGASINS  
des Comptoirs généraux de l'Indochine  
sont la proie des flammes  
(*La Dépêche d'Indochine*, 19 mars 1929)

En 1914, un peu avant la guerre [en fait, le 30 avril 1915], l'entrepôt situé au n° 38 du boulevard Charner et appartenant à ce moment à la maison Graf Jacque et Cie\* fut presque entièrement détruit par un incendie. Ce sinistre fit époque et était signalé comme un des plus importants qui aient été vus à Saïgon. Nous ne parlons pas de Cholon où l'incendie des rizeries et décortiqueries est, à certaines époques, chose courante, mais pour les vieux Saïgonnais, l'incendie de chez Graf Jacque était resté présent dans leurs mémoires.

L'alarme

Hier, vers neuf heures et demie, un incendie identique a éclaté au même endroit, dans l'entrepôt des Comptoirs généraux et à peu près dans les mêmes conditions.

Des clients du café du Coq d'Or reconduisaient des amis à l'annexe que M. Payre vient d'acheter — l'ancien café Charner — et voisine des entrepôts des Comptoirs généraux.

L'un d'eux remarqua : Il y a une drôle de lumière à côté.

En effet, par les fenêtres grillagées situées sur le boulevard Charner, on voyait une lueur clignoter. Bientôt, des flammèches léchèrent les murs, s'échappant vers l'extérieur.

Plus de doute, il y avait le feu.

Aussitôt, les consommateurs retournèrent au Coq d'Or en criant :

— M. Payre, il doit y avoir le feu chez vous, dans votre annexe.

Aussitôt, un coup de téléphone fut lancé et les pompiers furent alertés.

Le monde commençait à se rassembler sur le boulevard et l'on se rendit compte que c'était dans l'entrepôt donnant sur l'arrière des magasins des Comptoirs généraux et débouchant sur le boulevard Charner que se trouvait le foyer d'incendie.

Le gardien prisonnier

Malheureusement, les lourdes portes de fer étaient une barrière infranchissable. Des gens coururent par devant rue Catinat, mais ne purent qu'apercevoir un gardien gesticulant à l'intérieur des magasins, se débattant comme un diable en enfer. Le malheureux était enfermé à l'intérieur sans les clés et se voyait déjà tout rôti.

Il ne lui restait, en cette époque du Ramadan, qu'à confier son âme à Mahomet.

#### La lutte contre l'incendie

Cependant les portes donnant sur la rue Catinat furent ouvertes, puis ensuite ce fut le tour de celle donnant sur le boulevard Charner.

Malheureusement, un temps précieux avait été perdu et les gens arrivés en premier sur les lieux eurent la conviction qu'avec des extincteurs efficaces, comme l'Impérator, il eût été possible, sans ce retard, de se rendre maître du commencement d'incendie.

Le feu avait pris, en effet, dans un amas de vieilles caisses et de paille servant aux emballages pour les expéditions dans l'intérieur.

En raison de l'impossibilité de pénétrer, le feu gagna le plancher en bois du premier étage, gagnant presque tout l'arrière-magasin.

Dès que la porte arrière fut ouverte, des membres du personnel des Comptoirs généraux, aidés de quelques passants, sortirent les deux camions qui se trouvaient garés à l'entrée ainsi que quinze touques d'essence.

Malheureusement, en plus du plancher en bois, des matières essentiellement combustibles comme des matelas de kapok, des cordages goudronnés se trouvaient emmagasinés dans l'entrepôt.

Le feu prit, un moment donné, de telles proportions que l'on crût que non seulement l'immeuble des Comptoirs généraux, mais tout le pâté de maisons situées dans le quadrilatère des rues d'Ormay, Catinat, Vannier et boulevard Charner allait être la proie des flammes.

Les craintes augmentaient encore du fait qu'il n'y avait pas d'eau à proximité. Les égouts étaient à sec ou presque et la canalisation située sur le boulevard Charner, de petite dimension, n'avait qu'un débit insignifiant. L'eau n'arriva d'ailleurs dans les canalisations que trois-quarts d'heure après l'alarme.

Le feu, non combattu à l'origine, prenait des proportions formidables.

Voyant cela, tous les commerçants déménagèrent tout ce qu'ils possédaient et ce fut par les rues un véritable bazar. Des coffres-forts gisaient à terre à côté de lits de camps, de motocyclettes et, bien entendu, quelques chapardeurs y trouvèrent leur compte.

Cependant, avec le concours des arroseuses, la lutte contre l'incendie commença.

Il y avait plus d'une heure que l'alerte avait été donnée.

Des spectateurs avisèrent les pompes de Cholon.

Le détachement de la marine attaqua le feu par le côté le plus dangereux, en passant par la boutique rue Catinat. Leurs efforts aboutirent, puisque des touques d'huile attenantes au foyer furent épargnées. Par le boulevard Charner, les pompes de Cholon et de Saïgon, combinant leurs efforts, combattirent également l'incendie.

Mais il leur fallut 4 heures de lutte, de 10 h. 1/2 à 2 h. 1/2 du matin, pour que tout danger de propagation soit écarté.

Sur les lieux, une foule énorme à peine contenue par le service d'ordre se trouvait assemblée. M. le gouverneur général Pasquier, M. le gouverneur de la Cochinchine Krautheimer, MM. Norres, Lacombe, Tholance, Billès, Mossy et Nadeau assistaient au pénible spectacle.

Des volontaires aidaient les commerçants à déménager,

La comptabilité des Comptoirs généraux fut transportée en hâte de l'autre côté de la rue Catinat à l'Agence financière.

Les efforts des pompiers et des marins ne restèrent pas vains. Le premier étage puis la toiture s'écroulèrent, étouffant en partie l'incendie.

L'eau, plus abondante, fut lancée sur les foyers les plus importants et l'incendie fut petit à petit circonscrit.

À la pointe du jour, il restait aux pompiers de Saïgon à noyer les décombres. C'est à quoi ils passèrent la matinée au milieu d'un attroupement de curieux tandis que les boutiquiers rentraient leurs marchandises.

M. Krautheimer revint d'ailleurs seul à la première heure ce matin se rendre compte des dégâts.

#### Les causes du sinistre

On disait tout d'abord que l'incendie était dû à un court-circuit.

On croit, au contraire, et le témoignage du gardien qui se trouvait à l'intérieur est affirmatif dans ce sens, que le feu a pris dans un amas de planches, de paille, de papier et de caisses et qu'il est dû à la négligence d'un coolie qui y aurait jeté une cigarette peu avant la fermeture des magasins.

Le feu, après avoir un instant couvé, aurait pris de l'extension et les flammes auraient gagné le plancher de bois du premier étage.

Cependant, le gardien assure qu'il s'est produit comme deux déflagrations accompagnées de fortes lueurs. Du carbure ayant été mis en fût dans l'après midi, on se demande si, légèrement mouillé, des gaz d'acétylène ne se seraient pas dégagés.

On doit dire cependant que le kapok, en brûlant, produit un peu l'effet de la poudre et il faut-peut-être voir là la cause de ces déflagrations.

Il y avait, en effet, dans cet entrepôt non seulement du kapok en paquets, mais également des matelas de kapok, puisqu'au premier étage se trouvait le rayon de literie.

#### Les dégâts

Il est difficile de pouvoir estimer le montant des dégâts. Seul, l'inventaire permettra de connaître exactement ce qui a été brûlé.

Cet entrepôt était bondé de marchandises. Au premier, se trouvaient, en plus de la literie, le rayon d'hydrothérapie, les machines à coudre, les machines à écrire, du matériel divers et de nombreuses autres marchandises.

Au rez-de-chaussée était entreposé, ce que l'on a coutume d'appeler la grosse cavalerie, c'est-à-dire les fers, les tôles, le zinc, les lingots de plomb et d'étain.

Tout est inutilisable, à part quelques gueuses de fonte et quelques tôles ondulées.

Des baignoires se trouvent suspendues au plafond, toutes craquelées; les sièges à la turque ont craqué sous l'action de la chaleur et les travaux de déblai ne pourront commencer que dans quelques jours. Ironie du sort, un stock d'extincteurs Knock-out entreposés [aux] Comptoirs généraux et destinés à la vente ont presque entièrement été calcinés.

On donnait ce matin comme montant des dégâts 400.000 piastres mais ce chiffre est tout approximatif.

D'ailleurs, les dégâts ne se bornent pas au seul immeuble des Comptoirs généraux, immeuble désormais inutilisable. À côté, l'annexe du Café du Coq d'Or a eu ses murs tout lézardés sous l'effet de la chaleur. Les plafonds sont en partie tombés.

Le mur attenant de L. U. C. I. A., de l'autre côté, ne vaut guère mieux et les experts devront déterminer si ces diverses constructions ne devront pas être en partie démolies pour être reconstruites ensuite.

---

1929 (mars) : participation dans  
l'Union financière et industrielle pour le développement de l'outillage indochinois

---

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1929)

Dans la nuit du 17 au 18 mars, un incendie a détruit en partie les magasins des Comptoirs généraux. Dégâts : 300.000 piastres.

---

CABINET DU GOUVERNEUR  
n° 2284

Saïgon, le 20 mars 1929

LE GOUVERNEUR DE LA COCHINCHINE,  
chevalier de la Légion d'honneur

à M. le président de la commission municipale de CHOLON

Au cours de l'incendie qui a détruit une partie des magasins des Comptoirs généraux de l'Indochine situés boulevard Charner à Saïgon, j'ai remarqué que le service d'incendie de Cholon a apporté un concours des plus efficaces pour combattre le sinistre. Je tiens à vous exprimer toute ma satisfaction.

D'autre part, je vous prie de transmettre mes félicitations à M. Henri Pétra<sup>18</sup> et aux pompiers européens et indigènes de Cholon qui, grâce aux mesures judicieuses prises dès leur arrivée sur les lieux, sont parvenus à protéger les immeubles voisins et plus spécialement ceux de la même firme sis rue Catinat et particulièrement menacés.

Signé : KRAUTHEIMER

Pour copie conforme,  
le secrétaire général,  
signé : Merle

Pour copie conforme,  
L'ingénieur  
chef des services techniques  
Signé : illisible.

(Archives Anne-Sarah DAVID).

---

---

<sup>18</sup> Henri Pétra : né le 22 décembre 1883 à Saint-Brieuc. Père d'Henri Pétra (gendre de M. Guyonnet, des Frigorifiques de l'alimentaire) et du champion de tennis Yvon Pétra. Oncle de Janick Pétra, ép. David, créatrice de l'Atelier d'arts français (décoration intérieure). Affecté en 1904 aux Services techniques de la Région Saïgon-Cholon, il se retire en France au début de 1939 (*Le Nouvelliste d'Indochine*, 26 février 1939).

PHNOM PENH  
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 mai 1929)

Détournement de 2.000 p. 00. — M. Claudon, directeur des Comptoirs généraux de l'Indochine, a déposé plainte, contre le nommé Ong-Bêng-Ho, en fuite, pour détournement d'une somme 2.000 p. 00 à son préjudice.

---

Messageries fluviales de Cochinchine  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 mai 1929)

[...] Les Fluviales ont participé à la création des Comptoirs généraux de l'Indochine [Jacque et Daurelle] qui ont souffert de la crise commerciale de 1928, mais sont en bonne voie. [...]

---

Comptoirs généraux de l'Indochine  
(*Le Merle mandarin*, 31 mai 1929)

Pour nous résumer, considérons les Comptoirs généraux de l'Indochine comme une affaire qui, si elle était restée modeste, aurait pu se développer dans une certaine mesure et peut être, malgré la concurrence croissante, prétendre à une certaine prospérité dans un lointain avenir.

Malheureusement, ses dirigeants l'ont fait entrer dans une voie néfaste, sur laquelle elle ne peut retourner. Sa situation financière est maintenant d'une grande précarité, et ses résultats sont nuls. L'éventualité d'une augmentation du capital social s'est transformée en certitude et une telle opération, si tant est qu'elle soit efficace, portera sur un chiffre élevé.

Les cours de l'action avoisinent encore 330 francs, ce qui, on le conçoit, est infiniment trop cher, et l'on ne saurait admettre que les cotations dépassent le pair, la valeur intrinsèque du titre restant encore inférieure à cette somme de 250 francs.

Nous ne pouvons que conseiller à nos lecteurs une abstention rigoureuse à l'égard de cette affaire qui fera sans doute parler d'elle plus tard, mais certainement pas en bien, nous en avons la nette prescience.

*Le Petit Économiste*

---

## ORGANISATION COMPTABLE

Troisième session en 1929 de la cour d'assises de Saïgon  
AUDIENCE CE CE MATIN  
Affaire Brunelin  
(*L'Écho annamite*, 2 août 1929)

L'audience de ce matin s'ouvre à 8 heures. On commence par l'affaire Brunelin, dans laquelle sont impliqués :

1° M<sup>me</sup> Péquignot Gabrielle, âgée de 35 ans, ancienne épouse Brunelin, caissière à la Société des Comptoirs généraux de l'Indochine ;

2° Tran Nhan, 46 ans ;

3° An Oc, 36 ans (en fuite).

La première est accusée de faux en écriture de commerce et abus de confiance de 25.000 piastres, les autres de complicité.

Le 20 août 1928, le directeur général [André Touzet] de la Société anonyme « Les Comptoirs généraux de l'Indochine », dont la siège social est à Saïgon, s'apercevait, dans les conditions suivantes, que de graves irrégularités étaient commises dans le service de la caisse.

Les services de cette maison de commerce sont divisés en départements suivant chaque branche de son activité commerciale, avec une comptabilité particulière pour chacun d'eux. Les factures sont payées à une caisse dite du siège social, avec le visa du chef du département intéressé. Après le paiement, elles sont envoyées à la comptabilité centrale, qui les porte en compte et prévient le département du débit qui lui a été fait.

Le 20 août 1928, le chef du département « Publicité » recevait ainsi avis que son service était débité de 54 piastres, montant d'une facture de « l'Indochine Films » [IFEC]. Cet employé, ignorant cette facture, alla protester auprès du service de la comptabilité, qui lui présenta la pièce, et il put constater qu'elle portait bien son visa : « Bon à payer ». Surpris et pensant avoir signé par erreur le bon à payer, il alla protester auprès de la société « Indochine Films ». Là, un employé de cet établissement lui fit observer que le reçu était signé par une personne ayant quitté la maison depuis six mois et que la facture devait remonter à l'année précédente. Examinant cette pièce de plus près, l'employé des Comptoirs généraux et celui d'Indochine Films remarquèrent alors qu'en effet, le chiffre 7 du millésime 1927 avait été gratté et remplacé par un 8. L'employé des Comptoirs généraux revint trouver le comptable de sa maison, et lui fit part de ce qu'il venait de découvrir. Ce dernier demanda à la caissière les pièces comptables du mois précédent. Les ayant reçues, il les examina et constata que plusieurs d'entre elles avaient été falsifiées. Sans rien dire encore à ses chefs, il alla demander au secrétaire archiviste si quelqu'un était venu lui demander des pièces de l'année précédente. Le secrétaire lui répondit que madame Brunelin, la caissière, les lui avait, en effet, demandées, et qu'il les lui avait remises. Il prévint la direction, et, le soir même, fut fait un examen des pièces de caisse 1927-1928.

Les pièces étaient classées par mois et cotées. On put facilement constater qu'il en manquait dans le mois de juillet 1927, et qu'on retrouvait ces pièces manquantes dans la liasse de 1928. Le même jour, le directeur général des Comptoirs généraux, M. Touzet, déposa une plainte au Parquet, tandis que se poursuivait l'examen des comptes. Cet examen permit d'établir qu'ainsi M<sup>me</sup> Brunelin avait commis un détournement de 25.001 piastres, en portant sur sa caisse le paiement de factures ou frais de Douanes déjà payés l'année précédente et en s'appropriant le montant de ces débits.

Son procédé était toujours le même. Elle falsifiait les pièces comptables, en grattant le millésime. Pour quelques factures, cependant, elle usa d'un autre procédé. Elle fit des factures, au nom de commerçants chinois fournisseurs de la maison, les fit signer par eux, et, dit elle, leur versa la moitié détournée au moyen de ces factures fausses. C'est ainsi que furent compris dans les poursuites les Chinois An Oc, Tran Nhan et Ta Diêu, commerçants à Saïgon. Ce dernier a pris la fuite et n'a pu être retrouvé. Ils sont inculpés de complicité de faux et de complicité d'abus de confiance. Le montant de l'abus de confiance dont ces derniers seraient comprises est : pour An Oc de 304 p.80, soit deux factures datées du 10 mai 1928, de 178 piastres 60 cents et de 126 piastres 20 ; pour Tran Nhan. de 342 piastres, soit une facture datée du 9 juillet 1928. Pour Ta Diêu le montant s'élève à 796 piastres, soit deux factures ; l'une, du 10 juin 1928, pour 436 p. ; l'autre, du 10 juillet 1928 pour 360 piastres.

Madame Brunelin, aussitôt arrêtée fit des aveux complets. Elle a renouvelé ses aveux devant le magistrat instructeur qui put lui reprocher cent-vingt-huit faux, tous reconnus, et un détournement total de 23.000 piastres environ, qu'elle reconnaît également.

Sur la demande de l'avocat-défenseur de madame Brunelin, le juge d'instruction fit procéder à l'examen mental de l'inculpée. Les trois médecins désignés pour son examen ont, tous les trois, conclu à une responsabilité complète. Ils ont conclu, en outre, que madame Brunelin n'était pas en état de démence au moment de l'acte délictueux, qu'aucune [cause] psychique au biologique n'est de nature à atténuer sa responsabilité.

En ce qui concerne les Chinois Tran-Nhan et An-Oc, ils nient avoir touché 1 une somme quelconque de la dame Brunelin. Ils ont signé des factures sur sa demande. Quant à madame Brunelin, elle affirme avoir remis à chacun d'eux la moitié du montant des factures fausses.

Après lecture de l'acte d'accusation, on procède à l'interrogatoire des accusés.

M<sup>me</sup> Péquignot reconnaît tous les faits qui lui sont reprochés. Elle affirme de nouveau avoir partagé, chaque fois, moitié du montant des factures établies de concert avec ses co-inceps. Pour sa défense, elle allègue que, consciente de ses faiblesses, elle avait refusé la place de caissière qu'on lui avait offerte et qu'elle fut obligée de l'accepter sur les instances de son directeur.

De son côté, le Chinois Trần Nhan déclare qu'il n'a rien reçu de M<sup>me</sup> Péquignot, et que, fournisseur des Comptoirs généraux, il avait, une fois, signé une facture, sur la demande de l'inceps, sans en connaître même la teneur, car il ne lit pas le français.

Viennent les dépositions des témoins : M. Têtard et trois autres employés, soit des Comptoirs généraux, soit de l'Indochine Films, outre le commissaire Hennequin, des Délégations judiciaires.

M<sup>e</sup> Réveille, représentant la partie civile, demande, dans un plaidoyer plein de verve et d'humour, contre l'inceps, une condamnation légère et une piastre de dommages intérêts.

L'avocat général, M. [Paul] Moreau, établit la culpabilité de M<sup>me</sup> Péquignot, en démentant ses allégations et celles des Chinois.

Nous arrivons aux avocats de la défense.

M<sup>e</sup> Apan démontre que la participation de son client aux faux et détournements commis par la caissière indélicate n'est pas établie, et demande l'acquittement.

À M<sup>e</sup> Béziat revient la pénible tâche de défendre M<sup>me</sup> Péquignot. Les faits sont nets, indiscutables. La culpabilité est établie. M<sup>me</sup> Péquignot a bel et bien volé. Mais dans quelles conditions ? Et là, à l'encontre des trois médecins commis à l'examen mental, il prouve que l'inceps n'est pas en pleine possession de ses facultés, qu'elle a subi et subit encore l'influence d'une tare, d'une hérédité dont elle a conscience et à laquelle elle s'est toujours efforcée de résister. Il remonte dans le passé de la malheureuse femme, passé mystérieux et effroyable, qu'elle seule connaît, que personne, pas même son mari, ne saurait révéler. M<sup>e</sup> Béziat fait une sorte de confession publique pour sa cliente. Issue d'un père inconnu, orpheline de mère à 9 ans, elle n'en est pas à son premier méfait. Elle en a commis plusieurs en France, et toujours dans des circonstances stupides.

Le sympathique avocat montre comment, en arrivant dans la colonie, elle a voulu se corriger, s'est créé un foyer, comment, de sténodactylographe, elle est devenue, malgré elle, caissière, et, de là, fatalement amenée à commettre le crime dont elle doit répondre aujourd'hui. « Vous avez à juger, conclut le défenseur, non pas une affaire, mais une âme. Maintenant que vous la connaissez, je puis dire, humainement parlant, que cette femme n'est pas coupable. »

La Cour délibère longuement.

Tout en accordant à M<sup>me</sup> Péquignot le bénéfice des circonstances atténuantes, elle la condamne à deux ans d'emprisonnement, à x00 francs d'amende et à payer une piastre

de dommages-intérêts à la société plaignante. Le Chinois Tran Nhan attrape un an de prison avec sursis.

---

M<sup>me</sup> PÉQUIGNOT, EX M<sup>me</sup> BRUMELIN  
EST CONDAMNÉE À 2 ANS DE PRISON  
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 août 1929)

Elle a reconnu les 128 faux qui lui permirent de détourner 27.600 piastres. — Son complice est condamné à un an de prison avec sursis

Dès 7 h. 30, les membres du jury attendaient l'ouverture de l'audience.

À 7 h. 45, la Cour fait son entrée. M. Moreau occupera le siège du ministère public.

On procède immédiatement au tirage qui désignera les 4 assesseurs.

Le sort désigne MM. Reich <sup>19</sup>, Sée, Vincent et Haag.

Puis lecture est donnée par le greffier de l'acte d'accusation, et l'appel des témoins a lieu.

Le président lit à haute voix les diverses condamnations antérieures de la prévenue :

En 1914 (elle avait 18 ans), 3 mois de prison avec sursis, pour vol, à Paris.

En 1918, quatre mois pour vol, en une ville de province.

En 1921, quatre mois également pour vol, par le tribunal de Besançon.

L'accusée reconnaît ces condamnations.

Lors de sa dernière libération, elle partit au Sénégal, engagée comme sténo-dactylographe dans une Compagnie de chemin de fer.

Puis, pendant deux ans, on perd sa trace. Enfin, en novembre 1924, elle arrive à la Colonie. Un mois après, elle entre aux Comptoirs généraux. Elle tient alors l'emploi de sténo-dactylo pendant trois ans ; puis, en janvier 1928, elle passe à la caisse de comptant. Deux mois plus tard, elle est nommée caissière à la caisse principale.

Elle refuse cet emploi, dit-elle, mais son directeur, M. Touzet, le lui impose ; elle doit prendre cette place... ou s'en aller.

Le président. — Pourquoi refusiez vous ?

L'accusée. — Je connaissais ma faiblesse, et j'avais peur de moi ; je ne voulais pas prendre la caisse.

Elle gagne 225 piastres par mois. Avec la solde de son mari, le ménage jouit d'un revenu mensuel de 500 piastres.

À l'instruction, elle affirma que tous les employés des Comptoirs généraux tripotent sans se gêner. Est ce exact?

— Oui, répond-elle.

— Mais, dans quel but avez vous détourné plus de 22.000 piastres ?

— Pour avoir de l'argent en rentrant en France.

Comme on lui demande d'expliquer le mécanisme de ses opérations, elle s'exécute.

Elle avait deux façons d'arriver à ses fins :

1° elle prenait dans les archives des factures de fournisseurs de l'année 1927, déjà payées par les Comptoirs généraux, et, après avoir gratté le chiffre 7 et l'avoir remplacé par un 8, elle demandait de l'argent à la direction pour en régler le montant. L'argent, cela va de soi, passait dans sa poche.

2° Ou bien alors, elle faisait faire par un tailleur chinois, Tran-An, de fausses factures de fournitures, et partageait l'argent obtenu avec ce complice.

Lorsqu'on s'aperçut des détournements, on découvrit dans son coffre une large enveloppe portant son nom au crayon bleu.

---

<sup>19</sup> Henri Reich (1868-1941) : ingénieur ECP, directeur des Anciens Éts Eiffel en Indochine.

À l'intérieur, on trouva 14.000 piastres et un sac à main contenait 640 piastres dont elle reconnaît que 800 piastres appartiennent à la firme et non à elle.

Elle avait un compte en banque, mais après y avoir versé 600 piastres, elle ouvrit à la Banque de l'Indochine un autre compte au nom de son mari, et y versa 8 000 piastres.

M. Moreau lui demande si elle ne pensa pas que son mari le saurait tôt ou tard, puisque les banques envoient chaque trimestre un relevé de comptes.

Elle répond qu'elle n'avait pas réfléchi à cela.

Puis c'est Trân-An, son complice chinois, qui est sur la sellette.

Il savait bien que les factures étaient fausses, parbleu, mais il les exécutait à la demande de M<sup>me</sup> Péquignot, et uniquement pour lui faire plaisir.

Tran An recevait la moitié du montant des factures ainsi faites et il donnait 10 % de sa part aux autres employés des Comptoirs Généraux : c'est du moins ce qu'il dit.

Puis c'est le défilé des témoins. M. Tétart, chef de la comptabilité de la firme, c'est lui qui remarqua le premier, en faisant ses comptes de publicité, qu'une facture d'Indochine Films et Cinémas se rapportait à une réclame supprimée depuis plus de six mois.

Il en fit part à ses subordonnés : MM. Walter, Russel et Haar, et un contrôle très sérieux de la comptabilité fut entrepris. Il fit découvrir 128 faux et un détournement global d'environ 23.000 p.

M. Hennequin, cité par M<sup>e</sup> Béziat, déclare que le fait d'avoir dit à la prévenue que son patron ne porterait pas plainte si elle restituait la somme escroquée, est un simple piège, très courant d'ailleurs.

M<sup>e</sup> Réveille ne veut pas accabler l'accusée, dit-il ; mais il ne veut pas non plus que les responsabilités soient écartées de la tête de M<sup>me</sup> Péquignot, et que l'on rejette la faute sur le manque d'organisation des Comptoirs généraux.

L'inculpée n'est pas kleptomane ; son vol est réfléchi et exécuté par petits morceaux. D'autre part, continue l'avocat, le contrôle exercé dans les services de la firme n'est pas mauvais puisque tous les détournements ont été retrouvés en un rien de temps.

Et il ajoute que la justice n'est pas un théâtre de guignol, et qu'on ne doit pas voir le coupable rosser le gendarme et la victime.

Il demande 1 piastre de dommages-intérêts.

M. Moreau estime que l'accusée a agi en pleine connaissance de cause, et qu'elle savait mal faire, puisqu'elle a agi à l'insu de son mari. D'ailleurs, elle n'en était pas à son coup d'essai. Par conséquent une condamnation s'impose.

M<sup>e</sup> A Pan affirme que pareils faits ne se seraient pas produits si les Comptoirs généraux avaient eu un peu plus d'ordre. Quant à son client, Tran-An, il a été entraîné par M<sup>me</sup> Péquignot sans, peut être, se rendre bien compte de la gravité de son acte

Il demande l'acquiescement.

M<sup>e</sup> Béziat reproche au ministère public son réquisitoire. Et la surprise est grande de l'entendre demander l'acquiescement pur et simple de sa cliente.

Après une longue délibération (il y avait plus de 130 questions), la Cour condamne : Madame Péquignot, à 2 ans de prison ; Tran-An, à 1 an, mais ce dernier avec sursis.

*L'Impartial.*

---

Saïgon  
Hôpital Drouhet  
(*L'Écho annamite*, 12 août 1929)

Nous apprenons avec plaisir la naissance de Nguyễn ba Phuy, fils de M<sup>me</sup> et M. Ng. ba Tuong, industriel, et celle de Maria Adolphe Clément, fils de M<sup>me</sup> et M. Vidal, Henri,

Félix, employé aux Comptoirs généraux de l'Indochine, survenues à l'hôpital Drouhet, la première le 8 courant, à une heure, la seconde le lendemain, à 5 heures.

---

COMPTOIRS GÉNÉRAUX DE L'INDOCHINE  
(*Le Journal des finances*, 7 septembre 1929)

Les comptes de l'exercice 1928 se soldent par une perte de 1.925.730 fr. contre un bénéfice net de 578.505 fr. pour l'exercice précédent. Compte tenu du solde bénéficiaire antérieur, il a été reporté à nouveau une perte de 1.173.150 fr.

---

(*Le Merle mandarin*, 12 janvier 1930)

« Les Comptoirs généraux », émis à 250 fr., sont incotés depuis fort longtemps, pendant que les administrateurs s'attribuent des redevances de Maharadjah. — La culbute est proche.

---

Comptoir généraux de l'Indochine  
(*Le Merle mandarin*, 23 février 1930)

Les comptes de cette société pour l'exercice 1928 se sont soldés par une perte de 1.925.730 francs. Les exercices précédents avaient été bénéficiaires mais seulement de quelques centaines de mille francs alors que le capital est de 20 millions. Les actions, au nominal de 250 francs, se traitent aux environs de 40 francs et encore très difficilement.

Le dernier bilan fait état d'un compte marchandises de 31 millions qu'on aurait du mal à réaliser et d'un compte assez élevé de débiteurs qui ne doivent pas être de très bonne paye. En revanche, il est dû 18 millions aux banquiers, 16 millions à créditeurs et fournisseurs divers et 21 millions d'effets à payer. La situation est, comme on le voit, loin d'être favorable et le titre n'a rien qui puisse actuellement présenter quelque intérêt.

---

Électeurs au tribunal mixte de commerce  
Liste 1930  
(*Bulletin administratif du Cambodge*, mars 1930, p. 500-501)

| Nom, prénoms            | Fonction ou qualité                          | Domicile   |
|-------------------------|--|------------|
| Bejean (Adolphe)        | Dir. des Comptoirs généraux de l'IC          | Battambang |
| Claudon (Georges-Louis) | Fondé de pouvoirs Comptoirs généraux de l'IC | Phnôm-Penh |

DANS LA LÉGION D'HONNEUR  
La promotion du ministère des Colonies  
(*Les Annales coloniales*, 6 mars 1930)  
(*Le Journal officiel de la République française*, 7 mars 1930)

CHEVALIERS (au titre civil)

Martin (*Ernest-François*) [Né le 21 août 1878 à Essonnes (Essonne)], banquier ; 37 ans 11 mois de services et de pratiques professionnelle, 3 campagnes. A contribué au placement de capitaux considérables en Indochine facilitant ainsi le développement de la colonie [Éditeur de l'*Annuaire financier France-Extrême-Orient*, administrateur des Hévéas de la Souchère, des Hévéas de Chalang et des Comptoirs généraux de l'Indochine].

---

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 19 février 1930)

La mort de M. Joseph Delaye. — Une bien triste nouvelle nous parvient de Roanne : M. Joseph Delaye, ancien directeur des Comptoirs généraux d'Indochine à Hanoï, membre de la chambre de commerce, membre aussi, il y a quelques années, du conseil municipal, est décédé subitement dans cette ville.

La mort remonte au 26 novembre, mais M<sup>me</sup> Delaye étant tombée très gravement malade au moment de la mort de son mari, n'a pu l'annoncer aux nombreux amis que le regretté défunt laisse en Indochine.

Nous prions M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Delaye, les Comptoirs généraux d'Indochine, la famille d'agréer l'expression de nos bien vives condoléances.

---

Incident Céro Angéli

(*L'Écho annamite*, 29 avril 1930)

M. Angéli reprochait à M. Céro de se montrer trop galant à l'égard de sa femme et le frappa.

M. Céro se constitua partie civile, et, par l'organe de M<sup>e</sup> Réveil, a demandé 1 franc de dommages-intérêts.

M<sup>e</sup> Régaler défend M. Angéli.

L'affaire, mise en délibéré, sera jugée samedi matin.

---

Cochinchine

(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juin 1930)

M. Jean Céro a-t-il été trop prévenant à l'égard de sa dactylographe, la jeune et jolie M<sup>me</sup> Angeli ? En tout cas, M. Angeli est venu le trouver, l'a invectivé et frappé et M. Céro a porté plainte.

---

Cochinchine

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juin 1930)

M. Orsini, propriétaire du « Grenier »\*, a été mis en faillite sur la demande des maisons Poincard et Veyret, Boy Landry, Comptoirs généraux et la Société industrielle des bois et fibres.

---

Comptoirs généraux de l'Indo-Chine  
(Anciens Établissements L. Jacque et R. Daurelle Réunis)  
(*La Journée industrielle*, 20 juin 1930)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1929 faisant ressortir, après ventilation, une perte de 8.578.154 fr. qui porte le déficit total, compte tenu des reports débiteurs antérieurs, à 9.751.304 fr. et à l'amortissement duquel il a été consacré le reliquat de la prime d'augmentation de capital s'élevant à 304.606 francs.

L'assemblée a décidé, en outre, la constitution de trois provisions d'ensemble s'élevant à 615.309 fr. 10, incorporées dans le bilan, ainsi que l'emploi d'un total d'amortissements de 2.495.467 fr. en vue de l'assainissement du bilan.

Les actionnaires ont donné *quitus* de leur gestion à MM. Cateaux, Martin et Touzet, démissionnaires.

---

COMPTOIRS GENERAUX DE L'INDOCHINE  
(*Le Journal des débats*, 21 juin 1930)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de 1929, faisant ressortir une perte nette de 8.578.154 francs. L'assemblée extraordinaire, pour réduction de capital, est reportée à une date ultérieure.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1930)

L'assemblée extraordinaire des Comptoirs généraux de l'Indochine se tiendra le 31 juillet, à 11 heures, 96, boulevard Haussmann. Le conseil proposera de réduire le capital social.

---

Cercle sportif saïgonnais  
Séance du comité du 9 juillet 1930  
(*Saïgon Sportif*, 18 juillet 1930)

Admissions

À titre de membres actifs

M. Pelot Charles, ingénieur A. M., Comptoirs généraux de l'Indochine, présenté par MM. Russell et Walter.

M. Vélos Florent, Comptoirs généraux de l'Indochine, présenté par MM. Walter et Russell.

---

*Annuaire industriel*, 1938 [données antérieures à septembre 1930] :  
COMPTOIRS GÉNÉRAUX de l'INDOCHINE, Siège administratif : 17, r. d'Astorg, Paris, 8<sup>e</sup>. T Anjou 04-42 à 05-31. Ad. t. Cogenindo-Paris Siège social ; 69, r. Catinat, Saïgon

(Cochinchine). Soc. an. cap. 20.000.000 fr. [avant septembre 1930] — Cons. d'adm. : Prés. : M. L. Jacque [+ 1937] ; Vice-Prés. : M. C[harles] Triadou [Wm. G. Hale] ; Adm. dél. : M. E[milien] Bertrand [Wm. G. Hale] ; Adm. : MM. le colonel [Fernand] Bernard [Messageries fluviales Cochinchine], L[ucien] Cateaux [+ 1940], J[ean] Céro [anc. dir. Éts Jacque et Cie], R[ené] Duchateau [Wm. G. Hale], P. Guesde [anc. résid. sup.], P[aul] Le Cesne, E[rnest] Martin, E[milien] Mazet, J.-M. Mazet [ts 2 des distilleries de Saïgon-Cholon], C. Newenski [Camille Novenski † 1934], P[aul] Petithuguenin [C<sup>ie</sup> gén. colonies].

Exportation en Indochine de produits métallurgiques, de tissus, de produits alimentaires, d'appareillages électriques, etc. (39-51991).

---

## COUP D'ACCORDÉON

Comptoirs généraux de l'Indochine  
(*Les Annales coloniales*, 13 septembre 1930)

L'assemblée du 11 sept. a décidé la réduction du capital social de 20 à 8 millions de fr. par abaissement de 250 à 100 fr. du nominal des actions. La somme de 12 millions provenant de cette réduction de capital sera affectée à l'amortissement du solde débit. s'élevant au 31 déc. 1929 à 11.942.084 fr., le compte profits et pertes sera de ce fait crédit. de 57.915 fr. qui seront reportés à nouveau. Le capital ainsi réduit sera prochainement réaugmenté jusqu'à 16.000.000 de francs.

---



Capital réduit de 20 à 8 MF  
Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Mathieu, notaire à Saïgon  
À gauche, la signature de Louis Jacque  
HISTORISCHE WERTPAPIERE INDOCHINA  
[baseportal.de/cgi-bin/baseportal](http://baseportal.de/cgi-bin/baseportal).

Comptoirs généraux de l'Indochine  
(*Les Annales coloniales*, 11 octobre 1930)

Au bilan, le solde déficitaire ressort, à 11 millions 942.084 fr. Pour amortir cette perte, le capital est réduit de 20.000.000 fr. à 8.000.000 par changement du nominal des actions de 250 fr. à 100 fr.

Le bilan après réduction de capital se présente ainsi (fr.) :

|                          |                 |
|--------------------------|-----------------|
| ACTIF                    |                 |
| Immobilisations          | 6.942.328       |
| Actif engagé             | 262.079         |
| Disponible et réalisable | 44.630.956      |
| Total                    | <u>51835363</u> |
| PASSIF                   |                 |
| Capital                  | 8.000.000       |
| Réserve légale           | 53.729          |
| Provision                | 615.379         |
| Passif exigible          | 43.108.820      |
| Report à nouveau         | 57.915          |
| Total                    | <u>51835363</u> |

Le conseil a été autorisé à reporter le capital à 16.000.000 fr.

---

*(Les Annales coloniales, 11 octobre 1930)*

Arrêté autorisant la Société des Comptoirs généraux de l'Indochine à importer et vendre en Indochine, des appareils radioélectriques complets et des pièces essentielles pour appareils radioélectriques.

---

À l'Officiel d'Indochine  
MARCHÉS

*(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 octobre 1930)*

Est résilié avec saisie du cautionnement le marché de gré à gré passé le 19 janvier 1928 avec les Comptoirs généraux de l'Indochine à Saïgon pour la fourniture de 80 tonnes de laiton en feuilles.

---

COCHINCHINE

*(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 novembre 1930)*

Décès : M. Albert Saletti, 33 ans, croix de guerre, des Comptoirs généraux de l'Indochine.

---

Comptoirs généraux de l'Indochine  
*(Les Annales coloniales, 10 novembre 1930)*

Solde débiteur : 11.942.084 fr. pour un capital de 20.000.000 qu'il faut réduire à 8 millions et reporter à 16 millions.

---

Électeurs français  
de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge  
Liste  
(*Bulletin administratif du Cambodge*, décembre 1930, p. 1941-1947)

| Nom, prénoms            | Fonction ou qualité                    | Domicile   |
|-------------------------|--|------------|
| Claudon (Georges-Louis) | Comptoirs généraux de l'IC             | Phnôm-Penh |
| Lairot (Marcel-Jean)    | Dir. Comptoirs généraux de l'Indochine | Phnôm-Penh |

COCHINCHINE  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juillet 1931)

Le Chinois Trieu Hoi, vendeur aux Comptoirs généraux, a détourné pour 400 piastres de marchandises et a disparu.

---

Saïgon  
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 août 1931)

*Un intéressant procès.* — M. Jean Céro, chevalier de Légion d'honneur, ancien membre du conseil colonial de Cochinchine, fut très longtemps directeur des Établissements L. Jacque et Cie. Il y avait rendu de si signalés services que la Société des Comptoirs généraux, qui succéda à L. Jacque, le maintint dans ses fonctions, puis le nomma à Paris, administrateur de la Société, titre qui lui conférait la direction générale des diverses succursales de la Société en Indochine aux appointements de 500p. par mois, plus une indemnité de séjour de 33p. 33 par jour lorsqu'il séjournait en Indochine.

En mai 1929, le conseil d'administration des Comptoirs généraux expédiait M. Céro à Saïgon avec mission de contrôler les diverses succursales de la Société en Indochine et la direction effective des établissements de Saïgon.

La crise économique commençait à faire ressentir ses premiers effets. La mission de M. Céro était une mission de confiance. Il se mit à l'œuvre et, dès le début de 1930, le conseil d'administration se plut à reconnaître une amélioration notable de la situation.

Brusquement, à la suite de divergences de vues entre M. Céro et l'administrateur délégué, M. Lemerle, M. Céro fut licencié, et rentra en France en août 1930.

Renvoi abusif, dit M. Céro, qui assigna les Comptoirs généraux par devant le tribunal de commerce de Saïgon en paiement d'appointements dus et de dommages-intérêts pour une somme globale de 42.000 piastres.

Le tribunal a alloué à M. Céro 27.000 piastres, ordonnant l'exécution provisoire du jugement sans caution.

---

NAISSANCE  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1931)

Berrens Jacques, fils du directeur des Comptoirs généraux, et de M<sup>me</sup> née Pailler.

---

Cochinchine  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 octobre 1931)

Le tribunal a condamné les Comptoirs généraux de l'Indochine à verser 27.000 piastres d'appointements dus et de dommages-intérêts à leur ancien directeur, M. Jean Céro, que M. Lemerle, administrateur délégué, licencia brutalement en 1930.

---

COMPTOIRS GÉNÉRAUX DE L'INDOCHINE  
(*Le Journal des débats*, 21 octobre 1931)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 19 octobre, a régularisé l'augmentation du capital, ainsi porté de 3.100.000 fr. à 8.100.000 francs.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 novembre 1931)

Les Comptoirs généraux de l'Indochine ont perdu 729.541 fr. en 1930 contre 10.678.934 en 1929.

---

Électeurs français  
de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge  
Liste  
(*Bulletin administratif du Cambodge*, décembre 1931, p. 1892-1897)

| Nom, prénoms            | Fonction ou qualité                    | Domicile   |
|-------------------------|--|------------|
| Bejean (Adolphe-Marie)  | Dir. Comptoirs généraux de l'IC        | Battambang |
| Claudon (Georges-Louis) | Comptoirs généraux de l'IC             | Phnôm-Penh |
| Lairot (Marcel-Jean)    | Dir. Comptoirs généraux de l'Indochine | Phnôm-Penh |

ANNAM  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 août 1932)

M. [Édouard] Lecat, des Comptoirs généraux, a tiré à 60 km. de Banmethuot un tigre de 3 m. 20 de longueur ; un de ses amis a tué cinq tigres en dix jours.

## Édouard LECAT

Combattant de la guerre 14-18, croix de guerre, médaille militaire, gravement blessé au bras gauche, il rentre après l'Armistice en Algérie, passe plusieurs mois dans un centre de rééducation, puis succède à son père comme secrétaire général de la mairie de Chéragas. Il boit et joue, détourne de l'argent, est congédié.

Un beau-frère le fait embaucher aux Comptoirs généraux de l'Indochine à Paris, où il passe deux ans avant d'être muté en 1928 à Saïgon.

Il chasse,

obtient en janvier 1931, comme [ancien combattant](#), un lot de 54 ha à Thanh-An (Thudaumot) pour y planter des hévéas,

et marie son fils Octave, en 1932, à Yvonne Guéry, l'une des filles du célèbre Valère Guéry (riz, hévéas, immobilier, garages, hôtellerie...).

Pour maintenir à flot sa plantation et financer son train de vie, il pioche encore dans la caisse. L'affaire est étouffée, Valère éponge mais il est licencié.

Il recommence une troisième fois : condamnation, prison, suicide. Il meurt le 7 juillet 1935, à l'hôpital Grall, où un chirurgien tenait l'amputation d'une jambe.

(d'après Jean Brillman, *Nos familles au Viêt Nam (1887-1954)*, Paris, L'Harmattan, 2014, pp. 147-150).

### INSTANTANÉS

*(Les Annales coloniales, 4 septembre 1935)*

Un nommé Lecat avait été condamné en première instance à Saïgon, à deux ans de prison et 10.000 francs d'amende et à 15 mois de prison et 5.000 francs d'amende, pour avoir détourné plus de 200.000 francs à la Loterie de la Mutualité, a vu ces peines confirmées en appel, avec l'aggravation de la suppression du temps de prévention.

À la sortie de l'audience, il bouscula violemment le gendarme, et sauta par le balcon dans la cour du palais de justice. Il est mort quelques instants après son admission à l'hôpital Grall.

Sa veuve, Antoinette Palmade, se recase aux [Caves algériennes](#).

Son fils Octave gère l'[hôtel Guéry de Ngoc-Lam](#),

puis la [plantation d'hévéas de Bao-Lach](#).

### MINISTÈRE DES COLONIES

Légion d'honneur.

*(Journal officiel de la République française, 20 août 1932)*

Chevalier

MM. Cateaux (*Lucien-Paul-Henri*), administrateur de sociétés ; 30 ans de services et de pratique professionnelle, dont 19 ans aux colonies. 1 campagne. Administrateur de sociétés coloniales [*Denis frères, Comptoirs généraux de l'Indochine*].

### COCHINCHINE

*(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 septembre 1932)*

Décès : M<sup>lle</sup> Madeleine Jean, 4 ans, fille de l'agent des Comptoirs généraux.

*Indochine-Adresses, 1933, p. 280 :*

Comptoirs généraux de l'Indochine  
Toutes fournitures pour toutes industries, toutes entreprises  
Installations générales  
Saïgon, Pnom-Penh, Battambang, Dalat, Quinhon

**COMPTOIRS  
GÉNÉRAUX  
DE L'INDOCHINE**

■ ANCIENS ÉTABLISSEMENTS ■  
■ JACQUE & DAURELLE RÉUNIS ■

Société Anonyme au Capital de 8 Millions de Francs  
Siège Social : 65 à 69, rue Catinat; Saïgon (Cochinchine)

**Toutes  
fournitures  
pour toutes industries  
tous commerces, toutes  
entreprises  
Installations  
générales**

**BUREAU D'ACHAT A PARIS, 17, Rue d'Astorg**  
Comptoirs à :  
**SAIGON, PNOM-PENH, BATTAMBANG, DALAT, QUINHON**

*Indochine-Adresses*, 1933, p. 753  
Comptoirs généraux de l'Indochine  
3, quai de Verneville, Saïgon

Téléphone n° 3  
Agents exclusifs en Indochine de :  
Machines à bois Guilliet, Auxerre.  
Pompes Centrifuges Rateau.  
Machines-outils Sculfort.  
Outillage Peugeot frères et Peugeot & C<sup>ie</sup>.  
Matériel électrique Als-Thom [Alsthom].  
Appareils ménagers Als-Thom.  
Huile de graissage Spidoléine.  
Groupes d'asphaltage Ammann.  
Compagnie des Téléphones Thomson-Houston.  
Matériel à air comprimé Flottmann.  
Réflecteurs Sammode.  
Moteurs à essence Deville.  
Compteurs d'eau Doat.  
Fils et câbles La Canalisation Électrique.  
Concasseurs Ammann.  
Moteurs marins Abeille.

---

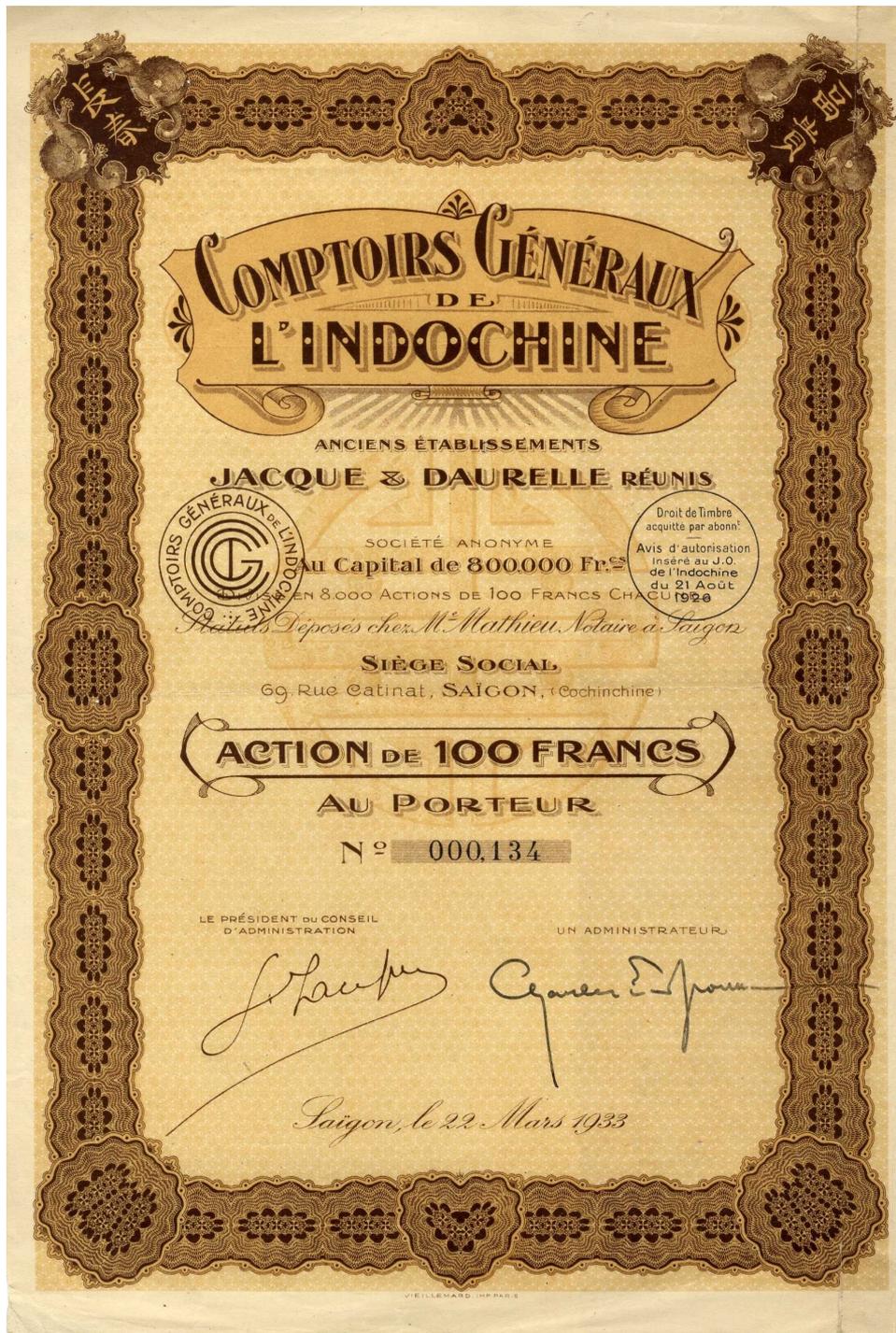
#### COCHINCHINE

Naissances

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1933)

Pétot François, fils du directeur des Comptoirs généraux de l'Indochine.

---



[Coll. Serge Volper](#)

COMPTOIRS GÉNÉRAUX DE L'INDOCHINE  
Anciens établissements Jacque & Daurelle réunis  
Société anonyme  
au capital de 800.000 de fr.  
divisé en 8.000 actions de 100 fr. chacune  
Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Mathieu, notaire à Saïgon  
Siège social : 69, r. Catinat, Saïgon (Cochinchine)

Droit de timbre acquitté par abonnement  
Avis d'autorisation paru au *J.O. de l'Indochine* du 21 août 1926

ACTION DE 100 FRANCS  
AU PORTEUR  
Le président du conseil d'administration : Louis Jacque  
Un administrateur : ?  
Saïgon, le 22 mars 1933  
VIEILLEMARD, IMP., PARIS

NOTRE CARNET FINANCIER  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1<sup>er</sup> novembre 1933)

Les Comptoirs généraux de l'Indochine ont perdu 3.600.000 francs en 1932 ; les produits bruts ont augmenté de 421.000 francs et les frais généraux ont diminué de 1.257.000 francs.

Électeurs français  
de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge  
(*Bulletin administratif du Cambodge*, janvier 1934, p. 144-146)

| Nom, prénoms    | Âge | Profession ou qualité          | Domicile   |
|-----------------|-----|--------------------------------|------------|
| Arnoux (Robert) | 39  | Dir. du Crédit foncier de l'IC | Phnôm-Penh |

RETRANCHEMENTS (p. 148)

| Nom, prénoms         | Âge | Profession ou qualité | Domicile   |
|----------------------|-----|-----------------------|------------|
| Izzi (Jean-François) | 33  | Dir. Crédit foncier   | Phnôm-Penh |

Comptoirs généraux de l'Indochine  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 11 janvier 1934)

Bien que les produits bruts de l'exercice 1932 aient marqué une augmentation de 421.707 francs sur ceux de l'exercice précédent et que, d'autre part, les frais généraux aient diminué de 1.257.490 fr., les comptes qui seront présentés à la prochaine assemblée ordinaire, par suite de l'apurement de créances antérieures, se soldent par un déficit de l'ordre de 3.600 000 francs contre une autre perte de 6.528.373 francs pour 1931. Cette dernière, du reste, a été amortie lors de la réduction de capital de 8 millions à 800.000 francs.

D'après nos renseignements, les résultats de l'exercice qui va prendre fin seraient plus favorables ; on espère que les comptes de cet exercice se trouveront équilibrés.

Comptoirs généraux de l'Indochine  
Anciens Établissements Jacque et Daurelle réunis  
Société anonyme au capital de 800.000 francs  
Siège social : 57 à 69, rue Catinat Saïgon  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1<sup>er</sup> février 1934)

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mercredi 7 février à neuf heures, au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : **Autorisation au conseil de poursuivre l'activité sociale.**

---

Un moteur Diesel marche à l'huile de poisson  
par H. C. [Cucherousset]  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 février 1934)

Passant en revue, dans notre numéro du 14 janvier, les différents carburants locaux dont l'Indochine aurait intérêt à étudier l'utilisation pour réduire sa dépense en carburants importés de pays faibles clients de l'Indochine, nous n'en avons oublié qu'un seul et c'est précisément celui-là qui va peut-être répondre le premier à notre vœu : l'huile de poisson.

C'est notre excellent confrère, *France-Indochine*, qui signale à ce sujet de très intéressants essais faits récemment à Saïgon par l'ingénieur [Charles] Pétot, directeur des Comptoirs généraux de l'Indochine.

Ayant reçu dans ce but, de M. Chevet, directeur de l'Institut océanographique de Nhatrang, une touque d'huile de poisson, M. Pétot installa alors, dans ses ateliers de Khanh-hoï, un moteur Diesel bi-cylindre de 25 C.V. d'un modèle assez récent, dont de nombreux semblables sont utilisés en Indochine. Après avoir fait subir à l'appareil de carburation quelques légères modifications, il tenta alors les essais véritables.

Ayant installé deux réservoirs, l'un contenant du mazout, l'autre de l'huile de poisson, il fit tourner d'abord son moteur au mazout puis, au bout de quelques minutes, le moteur étant chaud, il passa, en tournant un robinet, du mazout à l'huile de poisson. Sans le moindre à-coup, sans que le moteur ait une faiblesse quelconque, le Diesel continua à fonctionner à l'huile de poisson et ceci pendant 32 heures, jusqu'au commandement de cesser.

Des appareils de contrôle électriques prouvèrent que le Diesel fonctionnait aussi bien à l'huile de poisson qu'au mazout et que la force développée restait constamment la même qu'avec le mazout comme carburant.

Ce premier essai ayant été amplement concluant, M. Pétot essaya le lendemain, alors que le moteur était froid, si celui-ci fonctionnerait en utilisant au départ l'huile de poisson.

Au quart de tour, comme le meilleur moteur à essence, le Diesel démarra à l'huile de poisson et continua à fonctionner.

Au point de vue consommation le pouvoir calorifique de l'huile de poisson étant inférieur à celui du mazout, la consommation d'huile de poisson fut de 5 % supérieure à celle de mazout, mais ceci est largement compensé par le prix de l'huile de poisson, qui est de 30 % inférieur à celui du mazout.

Ajoutons qu'après les essais, qui furent contrôlés par M. Michel, ingénieur chimiste du gouvernement, le Diesel utilisé fut démonté et il fut prouvé que le emploi de l'huile de poisson n'avait eu aucune influence néfaste sur les divers organes du moteur.

Le seul inconvénient de l'emploi de l'huile de poisson est l'odeur dégagée par ce carburant.

La modification que doit subir l'appareil de carburation pour l'emploi de l'huile de poisson ne coûte pas plus de 25 à 30 piastres, mais, cette dépense sera vite rattrapée par l'économie réalisée sur le carburant.

Notre confrère insiste, comme nous, sur l'intérêt de tels essais pour l'économie du pays, à un moment où, vu le faible rendement de nos exportations, il est dangereux de continuer à importer ce qu'avec un peu de travail et d'imagination nous pouvons trouver dans le pays.

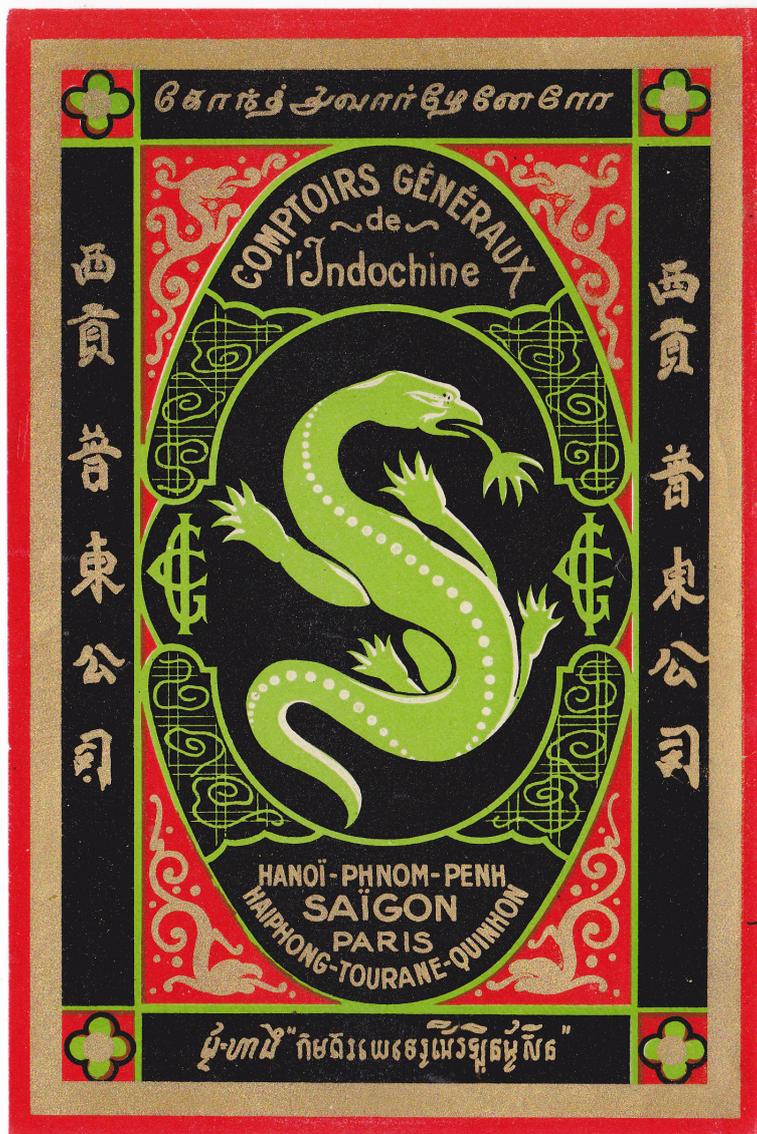
Il y a, dans le Sud Indochinois, un certain nombre de centrales électriques qui marchent au mazout et qui pourraient aussi bien marcher à l'huile de poisson. D'autant plus que l'Indochine produit aussi certaines huiles essentielles dont quelques gouttes, ajoutées à l'huile carburante, contrecarrent une mauvaise odeur par une bonne.

Il semble, d'après ce que dit notre confrère, qu'il y aurait un bénéfice d'au moins 25 % à utiliser l'huile de poisson ; or, plusieurs fois, nous avons entendu dire par les savants de Nhatrang, que d'importantes quantités de ces huiles pourraient être récupérées sur les déchets de poissons actuellement inutilisés.

---



COMPTOIRS GÉNÉRAUX DE L'INDOCHINE  
Hanoï, Phnom-Penh,  
Saïgon, Paris  
Haïphong, Tourane, Quinhon  
© Association pour l'étude du Centre-Vietnam.  
Fonds Sunny Le Galloudec.



Coll. Olivier Galand  
COMPTOIRS GÉNÉRAUX DE L'INDOCHINE  
Hanoï - Phnom-Penh  
Saïgon  
Paris  
Haiphong - Tourane - Quinhon

Comptoirs généraux de l'Indochine  
Assemblée générale ordinaire du 18 décembre 1934  
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 19 janvier 1935)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons réunis conformément à la loi et à vos statuts pour vous soumettre le bilan et les comptes de l'exercice 1933.

Malgré que la crise générale se soit encore accentuée en Indochine pendant l'année 1933, nous avons la satisfaction de vous présenter pour cet exercice un bilan sensiblement meilleur que celui de 1932.

Cette amélioration est le résultat des mesures sévères de réorganisation que vous avez approuvées dans vos dernières assemblées.

Voici l'analyse du bilan (en fr.) :

ACTIF

Nos Immobilisations s'élèvent à 3.192.454,82 contre 3.735.214,45 au 31 décembre 1932: la diminution de 542.759,63 correspond aux amortissements pratiqués sur le Fonds de Commerce, les Immeubles, le Matériel et Mobilier et les Installations, diminués des Frais d'installation d'aménagement exposés en cours d'exercice.

Le poste Actif engagé comprend les Dépôts et cautionnements effectués auprès des Administrations pour 81.472,50 ainsi que des frais payés d'avance pour 48.728,35.

Actifs disponible & réalisable.

Portefeuille-titres 172.756,00

La diminution sur l'exercice précédent provient de la réalisation de divers titres de notre portefeuille et de la liquidation de certaines des sociétés auxquelles nous nous étions intéressés.

Marchandises inventoriées 9.205.738,97

groupent en un seul chiffre les marchandises en stock ou flottantes après dépréciation de 407.204,53

Débiteurs divers 2.492.159,75

contre : 3.22.2810,81 au 31 12-32, correspond à des créances saines.

Créances douteuses 309.633,70

en légère diminution sur l'exercice précédent : 351.637,30.

12.180.288,42

Caution compradores : 270.031,07 au lieu de 276.450,92 pour l'exercice 1932.

Nous n'avons pas d'explication particulière à vous donner sur les autres postes de l'Actif.

PASSIF

L'ensemble des divers postes formant nos exigibilités donne un total de 19.352.634,10 contre 21.255.633,08.

Cette importante diminution provient de remboursements que nous avons effectués à nos banquiers.

Analyse du comptes Profits et pertes Nos charges ont été de 3.925.922,95 contre 5.960.251,97 au 31 décembre 1932, soit une diminution de 2.034.429,02.

Ces charges se répartissent ainsi :

Frais généraux 1.605.566,79 contre 1.900.927,11 soit une diminution de 295.360,32.

Intérêts : 1.278.214,99 contre 1.373.977,85 au 31 décembre 1932 diminution de 95.762,86.

Escomptes et agios : nous avons supprimé ce poste : le montant de ce dernier étant compris dans Intérêts.

Amortissements : nous avons constitué les amortissements nouveau suivant :

|                       |            |
|-----------------------|------------|
| Fonds de commerce fr. | 210.000,00 |
| Immeubles             | 270.600,00 |
| Matériel et mobilier  | 65.725,23  |
| Installations         | 40.717,80  |
| Débiteurs divers      | 8.273,30   |
| Total                 | 595316,3   |

Produits :

Les bénéfices bruts de toute nature de l'exercice se chiffrant à 3.345.212,37 contre 2.282.964,70 pour l'exercice 1932, soit une augmentation de 1.032.247,67

Le perte de l'exercice s'élève à 580.710,58 au lieu de 3.677.387,27 pour l'exercice précédent, soit une diminution de francs : 3.096.676,69.

L'aggravation continue de la crise mondiale qui revêt en Indochine une acuité extrêmement grave, se traduisant, depuis plusieurs années, par une baisse persistante du chiffre d'affaires, n'a pas permis un redressement aussi net que nous l'avions espéré. L'amélioration constatée cette année sur les marchés du riz et du caoutchouc, amélioration dont profitera certainement l'économie générale de notre Colonie, nous fait espérer pour cet exercice une situation meilleure.

Malgré trois convocations successives faites dans les délais légaux, l'assemblée générale extraordinaire convoquée l'année dernière n'a pu délibérer valablement faute de quorum. Elle sera convoquée à nouveau dans les délais impartis par la loi.

Nous vous demandons de donner *quitus* de leur gestion à MM. C. Novensky et G. Rueff <sup>20</sup> qui nous ont remis en cours d'exercice leur démission pour des raisons personnelles.

En raison de l'article 23 de vos statuts, nous vous proposons le renouvellement du conseil comme suit : MM. L. Jacque, Charles Emmanuel-Brousse <sup>21</sup>, P. Le Cesne, Société anonyme Wm. G. Hale.

Nous vous proposons la nomination comme commissaire aux comptes de MM. Rossignol Jean et Lartique Joseph.

Nous vous prions enfin de donner aux administrateurs les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 les opérations faites au cours de l'exercice 1933 ont été d'ordre courant.

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933

20.248.506.15

---

<sup>20</sup> Gaston Rueff : président des Messageries fluviales de Cochinchine au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Voir [encadré](#).

<sup>21</sup> Charles-Emmanuel Brousse (1892-1981) : fils d'Emmanuel Brousse (1866-1926), gérant de l'*Indépendant des Pyrénées-Orientales*, député, sous-secrétaire d'État aux finances. Voir [encadré](#).

Président et administrateur délégué des Éts Wm. G. Hale (1930), leur représentant aux Hévées de la Souchère (AEC 1931) et aux Comptoirs généraux de l'Indochine.

## COMPTE DE PERTES ET PROFITS

| Charges                 |                   | Produits              |                   |
|-------------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|
| Frais généraux          | 1.605.566,79      | Produits bruts        | 1.686.966,38      |
| Intérêts                | 1.278.214,99      | Ristournes            | 78.022,15         |
| Change                  | 11.120,95         | Commissions           | 124.174,95        |
| Amortisst. divers       | 595.316,33        | Produits divers       | 324.975,74        |
| Dépréciation des stocks | 407.204,53        | Abattem. des créances | 1.131.074,15      |
| Pertes diverses         | 28.499,36         | Perte nette           | 580.710,58        |
|                         | <u>3925922,95</u> |                       | <u>3925922,95</u> |

### SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 février 1936)

Naissances. — Nous apprenons avec plaisir la naissance de :  
 — Bouchet Monique, née le 4 février à Saïgon, fille de M<sup>me</sup> et M. Boucher, employé aux Comptoirs généraux.

### LES

Comptoirs généraux

ont inauguré hier leur nouvel entrepôt à Vinh-Hoï

(*La Dépêche d'Indochine*, 2 avril 1936)

M. Pétot, directeur des Comptoirs généraux d'Indochine, avait convié hier soir, à 18 h. 30, de nombreuses personnalités saïgonnaises du commerce et de l'industrie à l'inauguration du nouvel entrepôt de Vinh-Hoï, par une invitation humoristique où il était dit qu'il s'agissait de régler le sort des derniers ma-quis par une joyeuse pétarade et à saluer leur fuite éperdue devant une coupe de champagne. Cette invitation se réalisa dans une atmosphère de cordialité et certes, les ma-quis de la crise n'oseront plus fréquenter la nouvelle construction aménagée de la façon la plus moderne.

La grande cour qui la précède était entourée d'une haie de palmes et éclairée par des guirlandes d'ampoules électriques et de vastes tables chargées de coupes par les soins du sympathique Luciani, directeur du Saigon-Palace, la garnissaient. M. et M<sup>me</sup> Pétot recevaient leur invités à l'entrée.

Dans la nombreuse assistance, nous avons reconnu : MM. Cros, ingénieur des T. P. , Clément, ingénieur des Chemins de fer , Reich, ingénieur de la Société de constructions de Levallois-Perret ; Hiribarrondo, directeur de la Société d'oxygène et d'acétylène ; Rosel, directeur de l'École des mécaniciens ; Ballous, directeur de la Sindex ; Merle, transitaire ; Desrioux, commissaire priseur ; Courtinat, Mon, Dickson <sup>22</sup>, Roussel, Cousin, M<sup>e</sup> Lambert et tout le personnel européen et annamite des Comptoirs Généraux.

Le plus jeune secrétaire annamite lut une courte allocution dans laquelle il rapporta l'effort donné par les Comptoirs généraux, dont la nouvelle construction fournit la preuve et assura le directeur du dévouement de ses collaborateurs.

<sup>22</sup> René-Joseph Dickson (1904-1979) : fondateur d'Indo-Publicité. Voir [encadré](#).

M. Pétot le remercia en quelques mots, assurant ses collaborateurs qu'ils pouvaient compter sur lui comme il comptait sur eux.

Puis le champagne coula dans les coupes pendant que retentissaient les détonations des pétards et que fusaient les feux de Bengale, à la grande admiration de la foule annamite massée au dehors. Un cortège de banderoles en caractères et une danse du dragon complétèrent cette petite fête très réussie. Chacun but à la prospérité des Comptoirs généraux et c'est sur ce même vœu, sincère et cordial que nous terminerons en remerciant M. M<sup>me</sup> Pétot de leur aimable invitation.

---

## MOIS DE MARS 1936

---

Demandes d'emplois reçues directement d'Indochine.  
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 9 avril 1936)

10. — Xhohbray, JeanÉlie, né à Montpellier le 21 juin 1902 — demeurant à Saïgon, 33, rue Pierre — marié sans enfant — ex mécanicien de la marine de guerre, officier mécanicien de la marine marchande — ancien chef d'usine et directeur des établissements V. Larue, directeur chef d'exploitation au Bois de Cambodge, directeur, chef d'agence et de service aux Comptoirs généraux de l'Indochine — demande place comme chef de service technique dans maisons de commerce, plantations ou entreprises industrielles, gérant ou chef de service dans maisons de commerce.

---

Comptoirs généraux de l'Indochine  
PROCÈS-VERBAL  
de l'assemblée générale ordinaire du 10 mars 1936  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 30 mai 1936)

Monsieur Charles Pétot, représentant de la Société anonyme Wm G Hale, administrateur, préside l'assemblée, conformément à l'article 39 des statuts.

Messieurs Louis Ravelli et Fernand Carle, les deux plus forts actionnaires présents et acceptants, soit par les actionnaires qu'ils représentent, soit par eux-mêmes, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean Tilmont est désigné comme secrétaire.

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons réunis conformément à la loi et à vos statuts pour vous soumettre le bilan et les comptes de l'exercice 1934. Les résultats en sont moins satisfaisants que ceux de l'exercice précédent, tout d'abord parce que les difficultés des affaires ne sont encore accrues en 1934, mais surtout du fait de l'absence pendant six mois de notre directeur à Saïgon en congé en France. [...]

L'ensemble des divers postes formant nos exigibilités donne un total de fr. 19.826.644,12 en augmentation de fr. : 474.010,02 par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est due à l'accroissement important de nos expéditions de marchandises pour 1934 nécessité par l'appauvrissement de nos stocks et réalisé grâce à une augmentation de crédits ouverts à cet effet par la Banque de l'Indochine que nous tenons à remercier ici même pour son soutien bienveillant. [...]

La perte de l'exercice s'élève à fr. 2.072.991,02 en augmentation de fr. 1.492.281,44 par rapport à celle de l'exercice précédent. [...]

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1934 (fr.)

ACTIF

|  |               |
|--|---------------|
| Immeubles Saïgon, Phompenh, Battambang, Cholon et Faïfoo | 4.909.863,88  |
| Total  | 20.686.672,97 |

---

*Annuaire des entreprises coloniales, 1937 :*

Notice référencée 939 dans l'index, manquante dans le corps du texte.

---

Publicité

(Bureau officiel du tourisme indochinois, *Les Grandes Chasses en Indochine*,  
Saïgon, Imprimerie Portail, 1937)



TOUTES ARMES  
DE CHASSE  
MUNITIONS,  
ACCESSOIRES.



Concessionnaire exclusif des

Armes **MERKEL, WALTER**

Munitions **COOPAL**

Agents **MAUSER**

COMPTOIRS GÉNÉRAUX DE L'INDOCHINE  
Toutes armes de chasse,

munitions,  
accessoires  
Concessionnaire exclusif des  
Armes Merkel, Walter  
Munitions Coopal  
Agents Mauser

---

Publicité  
Comptoirs généraux de l'Indochine  
CHAMPAGNE IRROY  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 mai 1937)

**Comptoirs Généraux  
de l'Indochine**  
**Anciens Etablissements Jacques et Daurelle Réunis**  
**Saigon - Paris - Hanoi - Pnom-Penh**  
**CHAMPAGNE**  
**IRROY**

---

Société immobilière de l'Indochine  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 10 juillet 1937)

[...] Louis JACQUE, adm. décédé.

Par arrêtés du Gouverneur de la Cochinchine,  
en date du 25 juin 1937 :  
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 8 juillet 1937)

Sont désignés pour faire partie du conseil de perfectionnement de l'École pratique  
d'industrie de Saïgon :

.....  
Pétot, ingénieur des A. & M., directeur des Comptoirs généraux,

Comptoirs généraux de l'Indochine  
Assemblée générale ordinaire du 7 février 1938

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 12 février 1938)

### Rapport du conseil d'administration

Messieurs,

Nous vous avons réunis, conformément à la loi et à nos statuts, pour vous soumettre le bilan et les comptes de l'exercice 1936 qui se termine, contrairement aux précédents, par un bénéfice assez substantiel.

Nous espérons, d'ailleurs, pour l'exercice 1937, des résultats plus satisfaisants encore en raison de l'amélioration générale des affaires en Indochine qui résulte de la hausse des prix des produits coloniaux. [...]

Intérêts. fr. 148.295,70 contre fr. 779.858,80

L'importante diminution provient de ce que la Banque de l'Indochine, ainsi que nos créanciers déposants, ont accepté la suppression pour cet exercice des intérêts de leurs créances bloquées. Nous tenons à les remercier à nouveau de ce sacrifice.

Les bénéfices bruts de toute nature de l'exercice se chiffrent à fr. 3.547.212,65 en augmentation de fr. 562.087,03.

Nous sommes heureux de vous annoncer que l'exercice sous revue s'est clôturé par un bénéfice net des 586.705,95 [...].

Pertes exercices antérieurs 4.258.097,85

1934 2.072.992,02

1935 1.215.636,85

### LES RÉOLUTIONS

#### Troisième résolution

L'assemblée générale ratifie les nominations de Monsieur Maxime Jacque, Monsieur le colonel Jourdan et Monsieur Antoine Grivolat comme administrateurs, faites par le conseil d'administration dans sa séance du 6 décembre 1937.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité de 335 voix contre 155 abstentions.

---

### Comptoirs généraux de l'Indochine (L'Information d'Indochine, 15 février 1938)

Par suite d'erreurs typographiques nous avons indiqué dans le compte rendu de l'A. G. O. des Comptoirs généraux de l'Indochine du 7 février 1938 (Voir n° 219 du 12 février) que le capital était de 200.000 francs: Il faut lire 800.000 Francs ; par ailleurs, le montant total des postes du passif doit être lu 24.983.998 fr. 21.

---

### Décès (L'Écho annamite, 4 août 1939)

Nous apprenons avec peine les décès de :  
Alphonse-Michel-Léonce, fils de M<sup>me</sup> et M. de Couzega, comptable aux Comptoirs généraux.

---

Conseil français des intérêts économiques et financiers du protectorat du Cambodge  
Liste des électeurs 1939

(Bulletin administratif du Cambodge, septembre 1939, p. 1571-158))

Phnôm-Penh

| Nom, prénoms   | Âge | Fonction  |
|--|-----|---|
| Philippe (Pierre-Alfred-Marie-Gustave)<br>[Chalons-sur-Marne, 1898- <i>ibid.</i> , 1979] | 40  | Dir. Comptoirs généraux de l'Indochine<br>[Réseau Tricoire sous l'Occupation] |

Le développement des véhicules à  
gazogène dans le Sud-Indochinois  
par P. ALLOUARD, inspecteur des forêts  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 28 décembre 1940)

En ce qui concerne les véhicules à moteur spécial importés tout équipés de France,  
les marques suivantes étaient représentées :

Panhard & Levassor : Comptoirs généraux de l'Indochine\*.

Comptoirs Généraux de l'Indochine  
Anciens Établissements Jacque & Daurelle réunis

Société anonyme au capital de 800.000 francs  
Siège social à Saïgon : 69, rue Catinat  
R. C. Saïgon n° 12

Assemblée générale ordinaire  
réunie extraordinairement le 22 décembre 1941  
(*L'Information d'Indochine*, 3 janvier 1942)

Suivant délibération en date à Saïgon du 29 décembre 1941, l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement de la Société dite « COMPTOIRS GÉNÉRAUX DE L'INDOCHINE » (Anciens Établissements JACQUE & DAURELLE réunis) a :

1. — Constaté l'expiration du mandat d'administrateur de M. Charles EMMANUEL BROUSSE et de la Société anonyme W. G. HALE ; quitus de leur gestion leur sera donné, s'il y a lieu, par la ou les assemblées générales ordinaires qui statueront sur les comptes des exercices non encore approuvés ;

2. — Décidé le remplacement immédiat de M. Antoine GRIVOLAT et de la Société anonyme W. G. HALE ;

3. — Et élu aux fonctions d'administrateur pour une durée de six années, messieurs Hippolyte ARDIN, Henry de LIGONDÈS, Charles COLOMER, et Charles EMMANUEL BROUSSE. Leur mandat expirera le jour de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1946.

Copies en formes d'original du procès-verbal de délibération de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 22 décembre 1941 de cette société ont été déposées aux greffes du tribunal de commerce et de la Justice de Paix de Saïgon le 26 décembre 1941.

Pour extrait & mention  
Le Commissaire aux comptes suppléant.

(*L'Impartial* du 30 décembre 1941).

Bulletin de l'Association mutuelle  
des employés de commerce et d'industrie de la Cochinchine (au 31 mai 1942)

M. Barrelet, Yvon, Comptoirs généraux d'Indochine.  
M. Coquelet, Alfred, Comptoirs généraux,  
M<sup>me</sup> Coquelet.  
M<sup>lle</sup> Debril, Graziella, Comptoirs généraux d'Indochine.  
M<sup>me</sup> Gabou, Marie, Comptoirs généraux d'Indochine.  
M. Xhoffray, Jean [anc. dir. de la Cie des bois du Cambodge], Comptoirs généraux  
d'Indochine,  
M<sup>me</sup> Xhoffray et 2 enfants.

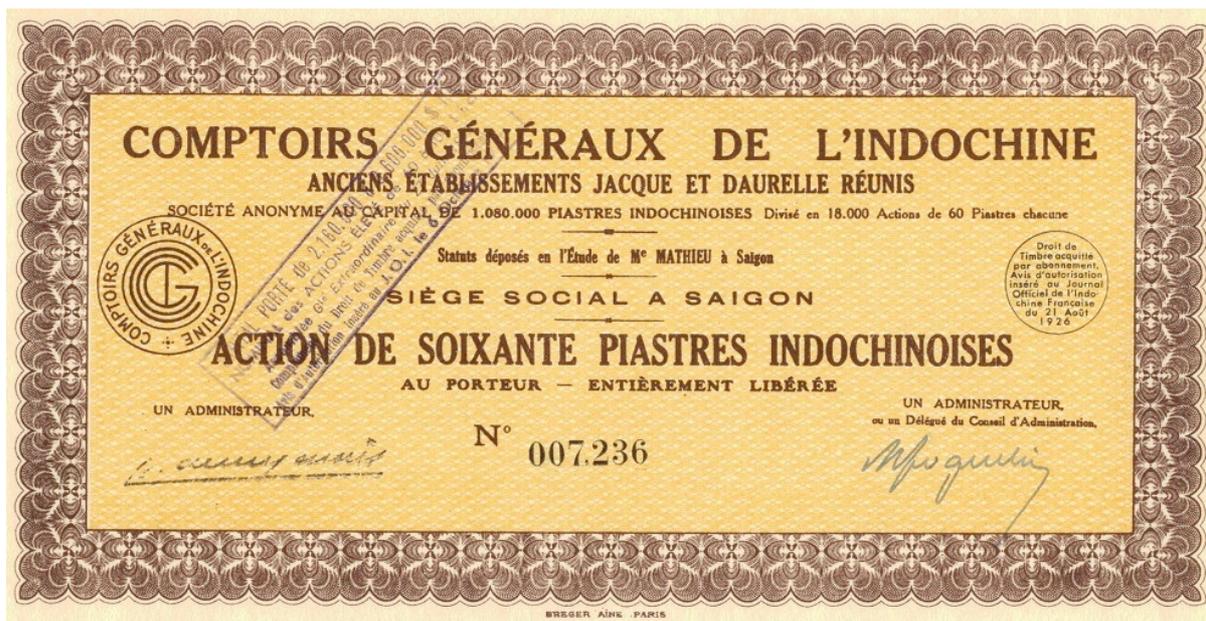
---



[Coll. Olivier Galand](#)

Comptoirs généraux de l'Indochine, Saïgon, rue Catinat (Éd.P.C., Paris).

---



[www.scriponet.com](http://www.scriponet.com)

CAPITAL TRANSFORMÉ EN PIASTRES :  
1.080.000 PIASTRES EN 18.000 ACTIONS DE 60 PIASTRES

TAMPON EN GRANDE PARTIE ILLISIBLE :  
CAPITAL PORTÉ de 2.160.000 PIASTRES À ? 600.000 \$  
PAR ÉLÉVATION DU NOMINAL DES ACTIONS DE 40 À ???

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient  
Exercice 1949

(*L'Information financière, économique et politique*, 20 septembre 1950)

Le rapport présenté à l'assemblée ordinaire du 18 août signale que la Compagnie a pris part à l'augmentation du capital de la Société des Garages Charner et des Comptoirs généraux de l'Indochine.

COMPTOIRS GÉNÉRAUX DE L'INDOCHINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 octobre 1950)

Les résultats de l'exercice 1949 ont laissé un profit net de 3.695.605 piastres contre 2.007.232 en 1948. Le dividende est maintenu à 8 % brut s'appliquant aux 48 000 titres de 100 piastres. ..

En outre, il entrerait dans les intentions du conseil, si les provisions commerciales se réalisent, de répartir un acompte sur le dividende de l'exercice 1950.

AEC 1951-991 — Comptoirs généraux de l'Indochine (C.G.I.C)  
169, rue Catinat, SAIGON (Sud Viet-Nam).  
Correspondant : C. O. G. E. C. O., 12, rue Boissy-d'Anglas, PARIS (8<sup>e</sup>).

Capital. — Société anon., 24 juillet 1926, 4.800.000 piastres l. C. en 48.000 act.  
Dividendes en piastres l. C. — 1947 : 4,20 ; 1948 : 4,80 ; 1949 : 8 %.  
Objet. — Import.-export. en Indochine, commission, consignation, représentation.  
Imp. — Quincaillerie industrielle, serrurerie, ustensiles de ménage et d'éclairage, fers, corderie, voilerie. moteurs industriels, bicyclettes, machines industrielles, outillage, couleurs, vernis, prod. chimiques, etc.  
Comptoirs. — Saïgon, Pnom-Penh.  
Conseil. — MM. Henry de Ligondès [CCNEO], présid. ; Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, Roger Becker [Manuf. indo. cigarettes], Louis Brondeau [CCNEO], Ch. Colomer <sup>23</sup>, Albert Le Rouxel [anc. dir. commercial de Poinsard & Veyret], André Lis [CCNEO], admin.

---

Compagnie de Commerce et de Navigation d'Extrême-Orient  
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 juillet 1952)

.....  
L'activité de vos filiales, la Société des Garages Charner et les Comptoirs généraux de l'Indochine, a marqué en 1951 un certain accroissement. Les dividendes distribués au titre de 1950 ont été supérieurs à ceux afférents l'exercice 1949.

---

COMPTOIRS GÉNÉRAUX DE L'INDOCHINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 décembre 1952)

Après déduction des charges diverses, des provisions et de 825.444 piastres contre 1.045.528 d'amortissements, le bénéfice net de l'exercice 1951 a atteint 3 millions 80.721 piastres contre 1.505.046. Compte tenu du report créditeur antérieur, le solde disponible a été porté à 7.653.416 piastres contre 5.232.526.

Le dividende brut a été fixé, rappelons-le, à 30 piastres par action contre 10. Il a été reporté à nouveau 5.891.544 piastres contre 4.572.695.

---

Compagnie de Commerce et de Navigation d'Extrême-Orient  
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 août 1953)

.....  
L'activité et les résultats de vos filiales indochinoises, la Société des Garages Charner et les Comptoirs généraux de l'Indochine, ont marqué, une nouvelle progression et les répartitions faites au titre de 1951 ont été supérieures à celles afférentes à 1950.

---

COMPTOIRS GÉNÉRAUX DE L'INDOCHINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 décembre 1953)

---

<sup>23</sup> Charles Colomer : avant guerre, administrateur provisoire, commissaire aux apports, administrateur de la Cochinchine immobilière...

Le bénéfice net de l'exercice s'est élevé à 3.115.811 piastres contre 3.080.721. Le dividende, déjà annoncé, de 40 piastres par action (c. 30) a laissé subsister un report à nouveau accru de 6.814.174 piastres c. 5.891.544.

---

Compagnie de Commerce et de Navigation d'Extrême-Orient  
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juillet 1954)

Sur le plan économique en Indochine, indique le rapport, la dévaluation de la piastre a eu pour conséquence directe un considérable fléchissement des importations pendant le deuxième semestre, fléchissement durement ressenti par les industries françaises de la métropole, qui figurent pour plus de 80 % dans ces importations.

.....  
Les filiales indochinoises Société des Garages Charner et les Comptoirs généraux de l'Indochine, sociétés uniquement importatrices, ont vu leur activité considérablement diminuée pour les raisons indiquées ci-dessus.

---

(*L'Information financière, économique et politique*, 19 octobre 1955)

COMPTOIRS GÉNÉRAUX DE L'INDOCHINE. — Les comptes de l'exercice 1954 se soldent par un bénéfice de l'ordre de 1.300.000 piastres. Il ne sera pas réparti de dividende.

---

(*L'Information financière, économique et politique*, 28 février 1956)

COMPTOIRS GÉNÉRAUX DE L'INDOCHINE. — L'assemblée extraordinaire du 24 février a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.

---